Nations Unies S/PV.4910



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

4910e séance

Vendredi 6 février 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Maquieira
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	Mme d'Achon
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/71)

04-23162 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Expressions de sympathie et de condoléances au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie à la suite de l'attentat terroriste survenu à Moscou le 6 février 2004

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais pour commencer exprimer au nom du Conseil notre indignation face à l'attentat terroriste qui s'est produit au début de la journée à Moscou et qui a fait au moins 39 morts et encore plus de blessés. Le Conseil condamne cet acte de terrorisme dans les termes les plus énergiques. Il adresse ses sincères condoléances aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'au Gouvernement de la Fédération de Russie. Au nom du Conseil, je prie le représentant de la Fédération de Russie de transmettre ces pensées à son gouvernement et à ses citoyens.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/71)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Irlande et de la Serbie-et-Monténégro des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Perović (Serbie-et-Monténégro), prend place à la table du Conseil; M. Nesho (Albanie) et M. Ryan (Irlande) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Holkeri à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, document S/2004/71.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je lui donne la parole.

M. Holkeri (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, avant de commencer mon exposé, de dire à quel point l'annonce de l'attentat perpétré ce matin à Moscou m'a bouleversé et consterné. De par mon expérience en Irlande du Nord et, à présent, au Kosovo, je puis dire que je connais bien le problème de l'extrémisme. J'adresse toutes mes condoléances à mon collègue russe.

Il y a deux semaines, j'ai rencontré une délégation des familles d'Albanais du Kosovo portés disparus, pendant que beaucoup d'autres attendaient sous la neige en silence devant les bureaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Ces personnes m'ont fait part de leur frustration face à la lenteur avec laquelle les dépouilles de leurs proches sont ramenées de la Serbie.

Similairement, je reçois constamment des plaintes de la part de proches de Serbes portés disparus, qui, eux aussi, veulent savoir ce qui leur est advenu. Cinq ans après la fin du conflit, plus de trois quarts des 3 566 personnes encore portées disparues sont des Albanais du Kosovo, près de 18 % sont des Serbes du

Kosovo et des Monténégrins. Les 4 % restants sont issues d'autres communautés. Chacune des parties considère que les autorités adverses disposent d'informations sur le sort de leurs proches. Tant les Serbes du Kosovo que les Albanais du Kosovo exigent que tous ceux dont les crimes ont entraîné la disparition d'êtres chers, indépendamment de leur origine ethnique, soient traduits en justice.

Il importe d'accélérer les progrès vers le règlement de cette douloureuse question. Un moyen d'y parvenir réside dans le dialogue entre Belgrade et Pristina. La question des disparitions fait partie des quatre grands thèmes concrets censés être abordés en priorité dans le cadre du dialogue. Le dialogue a démarré avec quelques ratés à cause des dissensions régnant dans le camp des Albanais du Kosovo mais aussi parce que les politiciens de Pristina et de Belgrade privilégient, en général, les questions de politique intérieure. Alors que le dialogue a été ouvert il y a maintenant quatre mois lors d'une session plénière tenue à Vienne en octobre dernier, les premières réunions des groupes de travail du dialogue ne pourraient avoir lieu en février au plus tôt.

Il incombe aux Institutions provisoires d'administration autonome, en coopération avec la MINUK, d'engager sans délai, de façon énergique et sérieuse, un dialogue direct avec Belgrade. Le dialogue constitue une mesure de confiance ainsi qu'une preuve de bonne volonté. Les représentants de Pristina qui y participent comprennent que le dialogue fait partie des normes à mettre en oeuvre avant que la question future du statut du Kosovo puisse être réglée.

À travers le dialogue et par d'autres voies, notamment le groupe de travail de haut niveau qui pourrait être créé, nous espérons également pouvoir régler les différends de longue date qui existent avec Belgrade au sujet des structures parallèles du Kosovo. Malheureusement, cela fait quelques mois que Belgrade a commencé à étendre et à renforcer la présence de ses structures parallèles au Kosovo. Il ne saurait y avoir de changement tant que ce problème n'aura pas été résolu.

Le dialogue porte également sur la question des retours, au sujet de laquelle le Conseil est régulièrement tenu informé. Il suffit de dire que les avancées progressives réalisées en 2003 et l'amélioration notable des conditions politiques et opérationnelles nécessaires rendent encourageantes les perspectives de retours pour l'année à venir. Cependant, comme on l'a vu en 2003, la situation au Kosovo demeurant précaire, il faudra prendre soin de faire en sorte que ces perspectives puissent se concrétiser.

Une véritable progression des retours en 2004 dépendra à la fois d'une amélioration constante de la situation au Kosovo, en matière de sécurité et de liberté de circulation, et du degré d'enthousiasme avec lequel la population et les dirigeants du Kosovo travailleront avec les personnes déplacées en vue de rendre leur retour durable. Elle exigera également une position constructive de la part des autorités de Belgrade et l'engagement continu de la communauté internationale.

Je voudrais parler d'un autre facteur capital pour l'amélioration de la situation au Kosovo. La privatisation se poursuit selon les directives formulées en novembre dernier par le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies. Je poursuis des échanges intensifs avec le Premier Ministre et le Gouvernement provisoire au sujet de cette très importante question. Je compte faire en sorte que les procédures s'améliorent pour l'agence fiduciaire du Kosovo. Le processus de privatisation est essentiel pour la croissance économique du Kosovo; je suis déterminé à faire en sorte qu'il se poursuive.

Concernant les cas d'irrégularité financière et de corruption qui surgissent de temps à autre, je tiens à assurer le Conseil que la MINUK accorde une très grande attention à ces problèmes. Le Code pénal, le code de procédure pénale et le Code douanier, récemment promulgués ainsi que la législation en cours de promulgation sur la prévention du blanchiment d'argent et des infractions pénales afférentes, offriront de nouveaux instruments pour lutter contre les délits économiques et financiers.

Différents instruments et mécanismes ont été créés pour conduire des inspections administratives et des enquêtes financières en vue d'identifier les cas de fraude et de corruption. Un Bureau du vérificateur général vient d'être créé et commencera bientôt ses activités. Il favorisera la transparence et la responsabilité dans la gestion et la conduite des affaires publiques du Kosovo. Une équipe spéciale d'enquête, composée de représentants du Groupe des enquêtes financières, du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU et de l'Office européen de la lutte antifraude vient d'être mise en place. L'Union européenne a

fourni un appui précieux, financier et autre, à ces importantes initiatives. J'ai souligné à maintes reprises qu'il y aura une politique de tolérance zéro pour ce qui est de la fraude, de la corruption et des irrégularités financières. Grâce aux nouvelles lois et aux nouveaux mécanismes, la MINUK dispose désormais des moyens de relever les défis auxquels elle est confrontée dans ce domaine.

Des progrès notables ont été réalisés dans le domaine de l'aviation civile, ce qui permettra une transition sans heurt vers le contrôle civil. Avec l'aide de l'Organisation de l'aviation civile internationale, un Bureau de réglementation de l'aviation civile a été créé et un cadre juridique global est en voie de parachèvement pour assurer la conformité avec les normes et pratiques de l'aviation civile internationale. L'Islande a généreusement accepté d'appuyer l'ONU en assurant, au nom de la MINUK, certaines fonctions essentielles de l'aviation civile nécessaires au fonctionnement de l'aéroport de Pristina. J'ai signé un accord de principe en la matière avec l'Islande la semaine dernière.

J'aimerais parler brièvement des prochaines élections qui se dérouleront dans tout le Kosovo. Elles devraient avoir lieu en octobre de cette année. Les préparatifs sont bien engagés avec l'aide et sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La mise en oeuvre des normes est le principal projet politique de la MINUK. Je suis décidé à veiller à ce que le Kosovo fasse des progrès en ce qui concerne les normes, et je suis convaincu qu'il le fera. Nous avons désormais un objectif politique clair, énoncé dans le document « Normes pour le Kosovo », que j'ai lancé avec les Institutions provisoires d'administration autonome à Pristina le 10 décembre de l'année dernière et qui, par la suite, a été entériné par le Conseil de sécurité. Mais maintenant, il faut atteindre cet objectif.

Lorsque je suis arrivé au Kosovo en août, il m'est apparu clairement que la MINUK devait tourner la page dans ses relations avec les Institutions provisoires. Il fallait établir un partenariat plutôt qu'une attitude autoritaire. Le partenariat avec le Gouvernement est au coeur même de la philosophie de ma démarche en matière de normes. Ces dernières concernent le Kosovo tout entier. Les Institutions provisoires devraient jouer un rôle de chef de file avec la MINUK pour appuyer ces normes et veiller à ce que le processus reste sur la bonne voie. Notre tâche la plus urgente consiste à élaborer un plan de travail pour la mise en oeuvre, en énonçant clairement les mesures à prendre pour réaliser les normes. Dans les groupes de travail, où le Gouvernement et la MINUK siègent côte à côte, nous travaillons avec diligence à l'élaboration de ce plan de travail. Celui-ci présentera clairement et en détails les mesures à prendre pour réaliser les huit normes; il indiquera qui prendra ces mesures et quand celles-ci devraient être prises.

C'est une tâche exigeante et complexe pour la MINUK, et encore plus pour les Institutions provisoires. L'élaboration du plan de travail exige des consultations avec de nombreux acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du Kosovo. C'est la première fois qu'un tel projet est entrepris au Kosovo, et c'est, pour un grand nombre de ministres et autres responsables, un processus d'apprentissage. Mais ce processus est bien engagé. J'espère que, très bientôt, nous pourrons présenter un projet de plan au Conseil. Je suis sûr que le Conseil conviendra qu'il vaut mieux avoir un plan de travail efficace et de très bonne qualité qu'agir avec précipitation dans l'accomplissement de cette tâche vitale.

Je tiens à dire un mot, et c'est important, des Serbes du Kosovo et de leur non-participation à ce processus. Personnellement, je suis très déçu qu'il n'y ait toujours aucun représentant serbe dans les groupes de travail sur la mise en oeuvre. Mes collaborateurs et moi-même avons rencontré à plusieurs reprises la coalition des partis serbes du Kosovo – la Coalition pour le retour – y compris ces dernières semaines et ces derniers jours. L'objectif de nos réunions était de leur faire comprendre que la meilleure façon de protéger et de défendre leurs intérêts au Kosovo, c'était de participer au processus de mise en oeuvre. Il faut, pour commencer, prendre part à l'élaboration du plan de travail.

Leur principale préoccupation – à savoir que le processus d'établissement des normes sape la résolution 1244 (1999) et préjuge du futur statut – est sans aucun fondement. Ils n'ont pas non plus de raison de craindre que leurs préoccupations et leurs intérêts soient mis sur la touche au cours du processus de mise en oeuvre. La MINUK veille à ce que les intérêts de toutes les communautés soient représentés équitablement et pleinement. Le Premier Ministre les a ouvertement conviés à participer à tous les groupes de travail.

Il est évident que certains représentants des Serbes du Kosovo comprennent et acceptent ces arguments et sont prêts à participer aux groupes de travail. Ils attendent toutefois que Belgrade leur donne son approbation, mais le fait qu'il n'y ait toujours pas de gouvernement à Belgrade n'arrange pas la situation. J'espère que le Conseil appuiera fermement mon point de vue, à savoir que la meilleure façon de progresser pour toutes les communautés au Kosovo, c'est que celles-ci participent toutes au processus d'établissement des normes.

Le processus de mise en oeuvre des normes ira de l'avant, comme le Conseil l'a demandé. Alors même que le plan de mise en oeuvre est en cours d'élaboration, le véritable travail – c'est-à-dire la transformation des normes en une réalité concrète – est déjà en cours. La MINUK se concentre intensément sur cette tâche. Nous travaillons avec les Institutions provisoires pour veiller à ce qu'elles aussi fassent preuve d'un même niveau d'engagement. Car c'est l'engagement des dirigeants du Kosovo, au Gouvernement et dans les municipalités, qui est capital à la réalisation des progrès.

Au Kosovo, le Président et le Premier Ministre et son gouvernement travaillent d'arrache-pied pour mettre les normes en oeuvre. Mais je regrette de devoir signaler que certains politiciens à Pristina ne manifestent pas l'engagement sans réserve que le Conseil et la communauté internationale attendent. Je leur demande aujourd'hui de manifester cet engagement, car ceux qui ne participent pas au processus d'établissement des normes déçoivent le peuple du Kosovo et ne joueront aucun rôle dans les progrès du Kosovo vers un avenir meilleur, y compris pour ce qui est de préparer la voie pour décider de son futur statut.

Le Conseil a maintenant entériné le mécanisme d'évaluation des progrès relatifs aux normes pour le milieu de 2005. C'était la bonne décision. Il fallait déterminer un calendrier pour les « normes avant le statut ». Le statut non déterminé du Kosovo n'aide personne au Kosovo et cette question doit être réglée le plus rapidement possible. Ma tâche consiste à veiller à ce que les Institutions provisoires fassent de véritables progrès sur la mise en oeuvre des normes fermes qui ont été énoncées dans le document « Normes pour le Kosovo ». Les dirigeants des institutions du Kosovo sont décidés à le faire, et ils peuvent compter sur mon appui.

Les membres du Conseil ont reçu le rapport du Secrétaire général sur la MINUK pour le dernier trimestre de 2003 (S/2004/71). C'est un compte rendu complet des événements survenus au Kosovo et des progrès enregistrés par la Mission dans l'exécution de son mandat en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il porte sur tous les aspects principaux des activités de la MINUK.

Je me contenterai de souligner un seul joint. Ni les Institutions provisoires ni la MINUK ne seront à même d'atteindre les objectifs ambitieux que nous avons fixés pour le Kosovo sans l'appui robuste et constant, tant politique que matériel, du Conseil. Ce n'est que grâce à cet appui que nous pourrons atteindre notre objectif commun d'un Kosovo démocratique, tolérant et pluriethnique, en paix avec lui-même et avec le reste de la région. À cette fin, il est essentiel de réaliser des progrès en ce qui concerne les normes. Et cela exigera avant tout le travail acharné, l'esprit d'initiative et l'engagement des dirigeants et des habitants du Kosovo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Holkeri de son exposé.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer ma déclaration en affirmant que le Pakistan condamne fermement l'horrible attentat terroriste survenu ce matin à Moscou et qui a fait 39 morts. Nous exprimons nos profondes condoléances aux familles éplorées, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la Fédération de Russie.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole à une séance du Conseil de sécurité ce mois-ci, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer le plaisir du Pakistan et le mien propre à vous voir, Monsieur le Président, présider le Conseil durant le mois de février. Nous avons la certitude que vous saurez, avec votre talent diplomatique bien connu, nous conduire au succès sur les nombreuses questions que nous examinerons au cours de votre présidence. Je souhaite également exprimer la profonde gratitude de la délégation pakistanaise à l'Ambassadeur Muñoz pour la présidence chilienne du mois dernier, qui fut chargée et couronnée de succès.

Ce matin, je tiens à souhaiter de nouveau la bienvenue, au Conseil de sécurité, à M. Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, et le remercier une nouvelle fois de l'exposé qu'il nous a fait. Nous partageons la vision qu'a

présentée M. Holkeri en décembre dernier d'un Kosovo meilleur,

> « un lieu où les individus sont libres de voyager, d'utiliser leur propre langue et de travailler n'importe où au Kosovo, un lieu où votre appartenance ethnique – albanaise, serbe, turque, bosniaque, rom, gorani, ashkali, égyptienne ou croate – n'a aucune incidence sur la façon dont vous êtes traités au travail, dans la rue ou devant les tribunaux ».

En tant que membre du Conseil et fournisseur de contingents de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Pakistan continuera d'offrir son appui à M. Holkeri s'agissant de promouvoir la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 1244 (1999).

Nous attendons avec intérêt d'étudier le plan de travail que la MINUK élabore pour la mise en oeuvre des huit normes identifiées dans le document sur les normes. Nous prenons note, toutefois, des difficultés que rencontre M. Holkeri dans l'élaboration du plan de travail. Il est tout autant dans l'intérêt des Serbes du Kosovo de prendre part aux réunions des groupes de travail que dans celui des Institutions provisoires d'accorder leur pleine coopération à M. Holkeri sur toutes les questions. En fait, il est dans l'intérêt de toutes les parties de travailler à la mise en oeuvre du document sur les normes. Néanmoins, nous exhortons M. Holkeri et la MINUK à trouver les moyens de hâter l'élaboration du plan de travail. Il est bien trop important pour devenir l'otage de l'intransigeance d'une partie ou de l'autre. Comme M. Holkeri a lui-même mis en garde, l'inaction pourrait paralyser la société kosovar, peut-être pour des années à venir.

S'il est important de tenir compte de l'ensemble des huit normes, à notre avis, les trois domaines clefs qui méritent une attention urgente sont l'économie, la primauté du droit et les retours durables ainsi que les problèmes connexes : la liberté de mouvement, la réinsertion et le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que les droits de propriété. La liberté de mouvement des individus et le droit au retour dans des conditions de sécurité et de dignité sont les droits fondamentaux de tous les réfugiés, et pas simplement au Kosovo : c'est un droit qui mérite d'être garanti en tout lieu. De même, la paix et le développement sont indivisibles. La paix ne saurait être durable sans un développement socioéconomique durable au Kosovo ainsi que dans des situations semblables. Enfin, la primauté du droit revêt une importance particulière pour le Kosovo, non seulement du fait de la violence liée à l'agression ethnique passée, mais aussi en raison de la criminalité transnationale endémique qui continue d'infecter la majeure partie de la région des Balkans.

La question du dialogue entre Belgrade et Pristina demeure capitale. Nous voudrions encourager vigoureusement l'instauration d'un tel dialogue. Nous nous félicitons de la volonté des Institutions provisoires d'aller de l'avant à cet égard. Et nous attendons avec intérêt la mise en place d'un nouveau gouvernement, à Belgrade, qui acceptera de le faire. Cela représentera une première mesure de confiance entre les deux parties. A l'évidence, il s'agira d'une mesure indispensable pour leur permettre d'aborder efficacement la question difficile mais importante du statut. Le démantèlement des institutions parallèles, qui continuent de compromettre la paix et la réconciliation au Kosovo, est également essentiel dans le cadre du processus de consolidation de la confiance.

Nous attendons avec intérêt la tenue des élections au Kosovo en octobre prochain, et nous espérons que toutes les communautés – et surtout les Serbes du Kosovo – prendront pleinement part au scrutin.

Les réserves du Pakistan sur la question des « normes avant le statut » sont bien connues. Nous ne souhaitons pas que cette démarche crée un précédent dans des situations semblables qui existent dans d'autres régions du monde. Tout en convenant que la Mission des Nations Unies au Kosovo a pour mandat d'appliquer la politique des « normes avant le statut », cela ne devrait pas empêcher le Conseil de sécurité d'examiner la question du statut et de l'aborder de façon constructive en vue de trouver une solution juste et durable. Nous devrions, tout au moins, nous y employer avant mai 2005, date fixée dans le document sur les normes.

Je voudrais faire une ultime observation. Nous avons pris note des remarques récentes – dont celles de M. Holkeri – selon lesquelles l'avenir du Kosovo est au sein de la famille européenne. C'est indubitable. Toutefois, le Kosovo n'appartient pas seulement à l'Europe. Il a une culture et une histoire qui vont bien au-delà de l'Europe. Ainsi, le processus de consolidation de la paix et de promotion de la réconciliation et de la prospérité au Kosovo ne saurait devenir un processus exclusivement européen. En

particulier, nous exhortons M. Holkeri et le Groupe de contact sur le Kosovo à travailler avec l'Organisation de la Conférence islamique pour veiller à ce que la solution pour le Kosovo soit véritablement internationale, d'autant que le Kosovo demeure sous l'administration intérimaire des Nations Unies. La participation d'un nombre maximum de partenaires ne peut qu'aider à garantir le succès du processus de paix, de réconciliation et de reconstruction.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Adechi (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous adresse ses vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous assure de sa coopération. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Muñoz, du Chili, qui a présidé avec brio et doigté nos travaux au cours du mois de janvier.

Nous avons suivi avec un grand intérêt l'exposé exhaustif que vient de faire au Conseil M. Harri Holkeri sur le rapport du Secrétaire général concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dont nous saluons la pertinence et la qualité. Nous voudrons rendre ici un hommage appuyé à M. Holkeri ainsi qu'à son équipe pour le grand dévouement avec lequel ils remplissent les responsabilités confiées à la MINUK, dont l'action s'avère particulièrement bénéfique pour la stabilisation de la situation. L'exposé exhaustif qu'il nous a fait et son témoignage personnel nous permettent d'identifier clairement les domaines dans lesquels des progrès sensibles ont été enregistrés et de cerner de plus près les développements moins positifs qui appellent des améliorations effectives.

À cet égard, les éléments d'appréciation qui nous ont été fournis prouvent bien l'efficacité du mécanisme d'évaluation mis en place. Ma délégation se félicite des mesures concrètes prises pour accompagner le Kosovo sur la voie de la mise en place d'institutions démocratiques fonctionnelles dans lesquelles tous les habitants de la province pourraient se reconnaître.

Nous soulignons, de ce point de vue, l'importance de la représentation multiethnique et de l'inclusivité ainsi que la prise en compte des intérêts vitaux des minorités et la garantie de leurs droits culturels et identitaires.

Le renouvellement en cours de l'ordre juridique interne du Kosovo par l'adoption de nouvelles lois est à encourager, pour autant que l'objectif visé est d'asseoir l'administration de la province sur des bases saines aussi bien au niveau central qu'au niveau des municipalités, dans le cadre de la décentralisation. Dans ce sens, ma délégation estime que la MINUK doit s'assurer que la répartition des compétences établie est respectée. Dans le même esprit, des efforts soutenus doivent être déployés pour renforcer le caractère apolitique de l'administration au Kosovo et pour éviter que deux administrations parallèles ne se développent dans la province, du fait du maintien de l'appui de Belgrade aux populations serbes dans maints domaines.

Nous prenons bonne note des avancées réalisées sur la voie de la consolidation de l'État de droit. Le renforcement continu du Service de police et de l'appareil judiciaire du Kosovo, par l'intégration des minorités et de l'aspect genre qui contribuent à l'élargissement de leur base sociale, sont à cet égard, déterminants pour l'amélioration de la situation sécuritaire. Cet objectif justifie bien, du reste, l'approche régionale adoptée par la MINUK pour le combat contre la criminalité organisée.

Les progrès qui seront réalisés dans ces domaines pourraient avoir une incidence décisive pour conforter la normalisation de la situation dans le domaine de la libre circulation et l'accélération constatée des retours durables, qui peuvent également être encouragés par la restauration des services publics essentiels.

Par ailleurs, la recommandation du Secrétaire général concernant la transformation du Corps de protection du Kosovo en une organisation civile d'intervention d'urgence disciplinée mérite une étude approfondie, surtout en ce qui concerne les rapports structurels que cette organisation serait amenée à entretenir avec le Service de police du Kosovo. Ma délégation voudrait savoir si une telle étude est envisagée.

La situation de l'économie du Kosovo, que le Secrétaire général a qualifiée comme étant l'une des économies les plus pauvres dans une région pauvre, interpelle la communauté internationale quant à la nécessité d'une assistance financière accrue pour assurer une croissance économique soutenue dans la province. À cet égard, le taux de chômage qui prévaut dans la province est particulièrement inquiétant. Il y a

lieu d'accélérer les réformes nécessaires pour éliminer les facteurs qui freinent la croissance, que ce soit sur le plan de la fourniture de l'énergie électrique ou sur le plan du climat d'investissement, de la réalisation des privatisations envisagées et même de la situation précaire au niveau des droits de propriété, sans oublier la lutte à mener contre la fraude et les malversations.

Les relations de la province avec Belgrade devront résolument s'engager dans une dynamique de normalisation à laquelle pourrait contribuer l'établissement de relations de travail avec les Institutions provisoires du Kosovo. Ma délégation ne peut donc que se féliciter de l'attitude ouverte des autorités de Belgrade pour le dialogue interethnique. Ce dialogue devrait être transversal et couvrir le plus grand nombre de domaines possibles de l'administration du Kosovo.

À cet égard, la MINUK devrait intensifier son action de médiation entre les communautés pour parvenir à l'adoption d'un plan de travail pour la mise en oeuvre concertée et conséquente de la politique « des normes avant le statut ». Toutes les chances de la paix doivent être saisies dès que possible pour consolider le processus en cours.

Je voudrais saisir cette occasion pour, au nom de ma délégation, condamner avec énergie l'horrible attentat perpétré dans le métro de Moscou et exprimer notre compassion aux familles éplorées et au peuple russe.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première séance publique du mois, Monsieur le Président, je vous souhaite pleins succès en tant que Président du Conseil. Je voudrais également remercier les ambassadeurs Muñoz et Maquieira de la manière dont ils ont dirigé le Conseil le mois dernier.

Je voudrais à mon tour m'associer aux condoléances exprimées plus tôt au Gouvernement russe, et tous les attentats terroristes commis contre des personnes innocentes doivent être condamnés, où qu'ils se produisent. Je voudrais m'associer aux remarques qui seront faites plus tard par l'Ambassadeur Ryan au nom de la présidence de l'Union européenne.

Je remercie M. Holkeri de son rapport et des contributions qu'apporte au Kosovo la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

De nombreux progrès ont été enregistrés au Kosovo depuis la création de la MINUK, mais, à l'évidence, il reste encore beaucoup à faire. Je voudrais relever cinq éléments simples.

Premièrement, tous les hommes politiques au Kosovo doivent démontrer davantage de détermination et assumer de véritables responsabilités pour qu'il y ait des progrès durables dans la province. Ils devraient manifester leur détermination à améliorer la vie quotidienne de toute la population du Kosovo. Nous pensons que le moment est venu pour tous les hommes politiques du Kosovo d'appuyer sans réserve un programme commun et les normes convenues. Ces normes comprennent le dialogue entre Belgrade et Pristina, et les Institutions provisoires d'administration autonome devraient donc constituer des délégations pour ce dialogue, en particulier pour les groupes de travail, et ce, sans plus de retard.

Deuxièmement, l'appropriation est assortie de responsabilités. Le Royaume-Uni compte que les Institutions provisoires d'administration autonome apporteront la preuve de leur capacité à gouverner, de l'intérêt qu'elles portent à l'ensemble des ressortissants du Kosovo et leur attachement à la réforme, conformément à l'intégration européenne – bref, il s'agit pour elles d'assumer les responsabilités qu'elles ont déjà. Ce n'est qu'alors que nous pourrons être prêts à examiner les suggestions visant à leur confier des responsabilités supplémentaires.

Mais ces responsabilités prévues dans le Cadre constitutionnel, qui sont normalement réservées à des États, ne peuvent être transférées tant que le statut futur du Kosovo, son statut définitif, n'aura pas été décidé. Nous aimerions que les Institutions provisoires participent aux réunions trimestrielles d'évaluation au Conseil de sécurité, à condition que toutes les délégations soient scrupuleusement multiethniques. Cela dit, les Institutions provisoires d'administration autonome devraient comprendre que le Conseil s'attend à ce qu'une telle représentation s'accompagne de progrès tangibles.

Troisièmement, M. Holkeri a évoqué longuement les normes pour le Kosovo, des normes qui s'inscrivent dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et qui demeurent, selon nous, la seule façon de progresser vers un règlement qui, en fin de compte, permettra

l'intégration européenne. La non-participation des Serbes du Kosovo pour ce qui est des normes et des groupes de travail sur la mise en oeuvre ne cadre pas avec ces objectifs. Belgrade, pour sa part, ne devrait pas empêcher la participation des Serbes du Kosovo, mais au contraire, l'encourager.

Rien de cela ne se produit dans le vide. Le 12 décembre, le Conseil a entériné une approche qui a introduit un mécanisme d'évaluation des progrès sur les normes. Il comprend les éléments suivants : pour les Institutions provisoires d'administration autonome, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des normes seront examinés tous les trimestres; le Représentant spécial rendra compte des progrès réalisés pour chaque période par l'intermédiaire des rapports que présente le Secrétaire général au Conseil; l'évaluation officielle au milieu de l'année 2005 – ou plus tôt si les progrès le justifient – servira de base permettant de décider du début éventuel d'un processus visant à déterminer le statut futur du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

Pour moi, il n'y a rien d'automatique dans ce processus. Si le Kosovo a réalisé les progrès nécessaires sur les normes, alors un processus sera amorcé pour déterminer le statut final, conformément à la résolution 1244 (1999); mais si l'évaluation n'est pas suffisamment positive à la date prévue, il faudra une nouvelle évaluation à une date ultérieure. J'aimerais souligner un message très simple : de l'avis du Royaume-Uni, il n'y aura pas de décision sur un processus ou sur les résultats des discussions sur le statut tant qu'on n'aura pas satisfait aux normes. Toutes les options de statut final restent offertes, dans le cadre des principes du respect complet de la démocratie, des droits de l'homme, de la multiethnicité et de la représentation des minorités.

Il faut avec cela, néanmoins, souligner deux éléments cruciaux : l'évaluation sera négative en l'absence de progrès suffisants, et le processus ne déraillera pas car certains s'y opposent, de part et d'autre. Les extrémistes ont eu leur heure de gloire dans les Balkans et ceux qui font obstacle au progrès, à notre avis, ne méritent pas de dire leur mot sur l'avenir du Kosovo.

Quatrièmement, nous nous félicitons vivement des efforts conjoints déployés par l'ONU et par l'Union européenne en vue de s'attaquer à la corruption. Une approche ferme et coordonnée de la part de ces deux organes est au coeur des mesures qui doivent être prises pour s'attaquer à ce problème. Les mesures correctives et les enquêtes sont tout aussi importantes. Nous nous félicitons par conséquent des recommandations faites dans son rapport par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pouvons pas attendre que les communautés locales soient à la hauteur de leurs responsabilités si la communauté internationale n'est pas à la hauteur des siennes. Nous continuons d'appuyer pleinement l'ONU et l'Union européenne sur le plan politique à cet égard.

Cinquièmement et dernièrement, la MINUK est une mission considérable. Elle représente un investissement très important pour l'ONU et pour la communauté internationale. En 2004-2005, elle comprendra 8 000 membres, ce qui représentera une dépense de 270 millions de dollars environ. Le rôle de la MINUK a évolué depuis sa création en 1999. Les exigences sont maintenant fort différentes. Je crois qu'il incombe maintenant à nous tous – je sais que M. Holkeri prend cela très au sérieux lui-même – de veiller à ce que les structures dont nous disposons soient susceptibles de produire des résultats face aux problèmes d'aujourd'hui. La priorité est claire, il faut progresser sur le plan des normes et, avec l'achèvement du transfert des compétences en vertu du chapitre 5 du Cadre constitutionnel, la MINUK devra examiner la question de savoir si ses ressources sont aussi bien orientées qu'elles devraient l'être ou s'il existe des possibilités de changer leur orientation car les changements possibles sont un élément de l'examen normal auquel procède toute organisation. Le défi pour la MINUK, avec l'aide du Département des opérations de maintien de la paix, est de veiller à ce qu'elle s'adapte en vue d'être efficace et rentable, aux fins de pouvoir atteindre nos objectifs partagés pour le bénéfice futur du Kosovo et de tous les Kosovars.

La communauté internationale a fait la preuve de son engagement à l'égard du Kosovo, engagement qui ne faillit pas. Nous sommes attachés à l'idée d'un avenir meilleur pour l'Europe du Sud-Est. Les organisations internationales dans l'ensemble participent beaucoup aux activités dans la province. Le moment est venu maintenant pour le partenariat avec les Kosovars d'évoluer, aux fins de réduire la dépendance à l'égard des intervenants externes, pour que le peuple du Kosovo maîtrise davantage le processus. Il est néanmoins vital qu'ils assument les

responsabilités et s'engagent en faveur des idéaux et des normes qui ont été énoncés. C'est cela maintenant que nous attendons de la part des Kosovars.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité et je vous souhaite de remporter le plus grand succès.

Au nom de ma délégation, je voudrais brièvement vous remercier des aimables paroles que vous nous avez adressées pour ce qui est de la présidence chilienne au mois de janvier.

Je voudrais transmettre à la délégation de la Fédération de Russie nos condoléances les plus sincères à la suite de l'attentat qui s'est produit à Moscou. Nous lui demandons de les transmettre aux autorités de son pays et aux familles des victimes.

C'est toujours un plaisir que d'avoir M. Holkeri parmi nous et d'écouter ses interventions. Je voudrais le remercier tout particulièrement de sa déclaration de ce matin dans laquelle il nous a présenté les faits nouveaux survenus sur le terrain au Kosovo. Il sait, nous l'avons dit à maintes reprises dans le passé, que notre délégation l'appuie, ainsi que le personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en vue de remplir le mandat figurant dans la résolution 1244 (1999). Le succès de la politique des « Normes avant le statut » dépend des progrès concrets réalisés sur le plan de la mise en oeuvre des normes. Nous pensons pour cette raison qu'il est tout à fait opportun de pouvoir disposer d'un plan de travail qui nous permette d'évaluer dans quelle mesure ces normes sont respectées. De même, il est judicieux que la MINUK et les Institutions provisoires d'administration autonome se réunissent actuellement en groupes de travail sur ces normes. Nous sommes persuadés que dans peu de temps, les représentants des Serbes du Kosovo s'associeront aux activités de ces groupes de travail.

Nous approuvons également que l'accent soit mis sur la nécessité d'entreprendre des évaluations futures, et nous sommes d'accord avec la politique énoncée par M. Holkeri concernant l'obligation pour les Institutions provisoires de rendre des comptes au sujet des progrès réalisés sur le plan de l'application des normes, dans le cadre de leurs domaines de compétence. Nous attendons de même les résultats des comptes rendus à intervalles réguliers, et plus tard une évaluation globale, pour ce qui est des progrès réalisés par les Institutions provisoires aux fins de satisfaire les normes. Cela aura un impact capital sur les progrès en vue de déterminer le moment de lancer le processus réglementaire ainsi que le statut futur du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

Il est essentiel que les Institutions provisoires deviennent véritablement multiethniques et que les dirigeants du Kosovo ne se laissent pas distraire par des questions symboliques de leur tâche fondamentale, qui est d'améliorer la vie quotidienne des habitants. Nous pensons également que l'Assemblée du Kosovo doit s'en tenir aux compétences qui lui ont été attribuées dans le Cadre constitutionnel. Nous répétons que sans un retour massif et durable des déplacés et des réfugiés, sans une liberté de circulation suffisante, sans la disparition des institutions et structures parallèles, il ne sera pas possible d'édifier une société multiethnique démocratique qui soit capable d'intégrer tous les habitants du Kosovo sans aucune exclusive.

Il faut mettre un terme à tous les actes d'intimidation ou de violence, notamment à l'encontre des minorités, et particulièrement de la communauté serbe au Kosovo. Nous voulons croire que les deux parties s'entendront rapidement et de façon satisfaisante sur des modalités transparentes permettant de progresser dans les privatisations, et que cela aura un impact positif sur la croissance et le développement économiques de la région et de la province. Il est encourageant que le transfert aux Institutions provisoires des responsabilités non réservées énoncées au chapitre V du Cadre constitutionnel soit maintenant achevé.

Enfin, le dialogue entre Belgrade et Pristina, et une meilleure communication entre la MINUK et l'Assemblée du Kosovo favoriseront sans aucun doute une amélioration de la situation de la population du Kosovo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Chili de ses aimables paroles à mon égard.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant tout, qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité et

au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Holkeri, de leurs messages de condoléances suite à l'attentat terroriste de Moscou. Nous transmettrons ces condoléances au Gouvernement et au peuple russes.

Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, fonctions dans lesquelles nous vous souhaitons plein succès. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur du Chili, M. Muñoz, ainsi que toute la délégation chilienne de leur direction avisée des travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que le chef de la Mission, M. Holkeri, de l'exposé détaillé qu'il nous a présenté sur la situation dans la province. Nous notons également la présence à cette séance du Conseil du Ministre délégué aux affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, M. Perović.

Les analyses faites dans le rapport et dans la déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général coïncident pour l'essentiel avec notre vision des processus en cours au Kosovo (Serbie-et-Monténégro). L'événement central de la phase actuelle du règlement de la question du Kosovo a été le lancement du mécanisme d'évaluation de la mise en oeuvre par les Institutions provisoires d'administration autonome des normes établies par la communauté internationale en vue de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, sur la base de la politique des « normes avant le statut » et conformément à la législation en vigueur dans la province. Il importe également que ce processus soit mis en oeuvre sous l'égide de l'ONU et sous la direction politique étroite du Conseil de sécurité.

Le document « Normes pour le Kosovo », entériné par le Conseil dans la déclaration présidentielle du 12 décembre 2003 (S/PRST/2003/26), a fixé un ensemble de critères dont la réalisation sera la démonstration visible de la transition de la province à une société multiethnique et démocratique, une société où l'on respecte l'égalité des droits fondamentaux, à commencer par la sécurité, la liberté de circulation et le retour dans leurs foyers de tous les représentants de toutes les communautés du Kosovo, quelle qu'en soit l'origine ethnique. C'est précisément la raison pour laquelle nous appuyons la position sans équivoque du Secrétaire général et de la direction de la MINUK, quant à l'inadmissibilité de toute tentative de dilution ou d'affaiblissement des normes, sous quelque pression que ce soit.

Nous convenons avec le Secrétaire général que toute progression dans le règlement de la question du Kosovo est indissociable de nouveaux progrès sur le plan des normes. Des efforts considérables sont encore nécessaires à cet égard. C'est bien entendu aux Institutions provisoires de la province que revient au premier chef la responsabilité de l'application des normes dans les domaines relevant de leurs compétences. Ici, comment l'a clairement souligné le rapport du Secrétaire général, les déclarations des dirigeants de la province, notamment sur leur attachement à la multiethnicité, doivent être étayées par des actions concrètes. Malheureusement, nous constatons qu'en pratique, les intérêts des minorités ne sont fréquemment pas pris en considération. Les critères clefs relatifs à la situation des habitants non albanais du Kosovo ne sont pas appliqués en ce qui concerne le retour des réfugiés ou des personnes déplacées. Des conditions de sécurité réelles ou égales ne sont pas non plus assurées à toute la population de la province, comme ne sont pas respectés les droits et libertés fondamentaux de tous, y compris le droit à des conditions équitables d'emploi. Il n'y a pas non plus de représentation suffisante des minorités, et surtout des Serbes, dans les structures des Institutions provisoires d'administration autonome.

À l'instar d'autres membres du Conseil qui se sont exprimés ici, nous sommes certains que sans une amélioration radicale de la situation, le processus d'édification d'une société multiethnique démocratique au Kosovo restera dans l'impasse.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général au sujet des tentatives faites par la direction des Institutions provisoires de la province et l'Assemblée du Kosovo d'outrepasser leurs prérogatives en continuant obstinément de ne pas tenir compte des intérêts des minorités et même de remettre en question les pouvoirs du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous considérons que ces agissements inadmissibles témoignent d'un désengagement effectif des dirigeants albanais du Kosovo par rapport à la mise en oeuvre des normes établies par la communauté internationale pour le règlement au Kosovo.

Nous comptons que la MINUK aura bientôt mené à bien la rédaction du plan de mise en oeuvre des « Normes pour le Kosovo », qui détaille les mesures concrètes nécessaires à la mise en oeuvre du document « Normes pour le Kosovo ». Nous attendons avec intérêt la présentation au Conseil du projet de plan, que nous sommes prêts à examiner de façon constructive. Nous saluons la décision du Secrétaire général de présenter un rapport trimestriel au Conseil dans le cadre du mécanisme d'évaluation des progrès faits par les Institutions provisoires dans la réalisation de ces normes. Ces rapports sont nécessaires, puisqu'ils forment la base sur laquelle le Conseil pourra évaluer objectivement l'état de mise en oeuvre de ces normes. Nous sommes également conscients de l'importance d'une participation constructive de toutes les communautés kosovares à l'élaboration du plan puis à sa réalisation. Nous notons à cet égard le travail réalisé par la MINUK. À l'évidence, il reste encore beaucoup à faire en la matière.

Un aspect capital des normes établies pour le Kosovo est l'établissement d'un dialogue direct entre Belgrade et Pristina sur les questions pratiques d'intérêt commun. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial à cette fin. Nous comptons sur une nomination rapide des délégations des parties aux quatre groupes de travail, afin que ceux-ci puissent s'atteler à la tâche dans les délais fixés par M. Holkeri.

Un aspect essentiel des efforts déployés pour faire progresser le règlement au Kosovo consistera également à encourager un dialogue constructif entre la MINUK et Belgrade. Une voie, pour ce faire, pourrait être le groupe de travail de haut niveau Belgrade-MINUK mis en place en 2001. Le lancement du processus politique permettant de définir le statut définitif du Kosovo doit être subordonné à l'application des normes établies par la communauté internationale et à la mise en place dans la province d'une société véritablement multiethnique et démocratique.

Nous sommes d'accord pour dire que même si les normes sont respectées et que l'évaluation d'ensemble de leur application au Kosovo, qui pourrait être menée pour la première fois au milieu de l'année 2005, débouche sur des résultats positifs, cela n'enclenchera pas nécessairement un processus politique visant à définir le statut définitif de la province. Nous estimons que c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient de prendre la décision de mettre en marche ce processus. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et de membre du groupe de contact, la Russie compte rester activement engagée dans les efforts collectifs visant un règlement équitable, équilibré et durable de la question du Kosovo.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, ma délégation s'associe à la condamnation du violent attentat perpétré à Moscou que vous avez faite, Monsieur le Président, au nom du Conseil et adresse à son tour ses condoléances au peuple et au Gouvernement russes.

Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil, de même que nous félicitons la délégation du Chili pour le travail qu'elle a accompli le mois passé.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration que prononcera un peu plus tard le Représentant permanent de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Un grand merci à M. Holkeri. L'Espagne s'associe à l'appel qu'il a lancé à l'ensemble des dirigeants et des communautés du Kosovo pour qu'ils participent au processus et mettent pleinement en oeuvre les normes et, à son tour, l'Espagne prie instamment tous les acteurs concernés de s'engager pleinement dans ce processus.

Dans son exposé, M. Holkeri a présenté un tableau où se mêlent le bon et le mauvais. Tout en nous faisant part des progrès accomplis dans certains domaines, il a mis en lumière une stagnation préoccupante dans d'autres. Par exemple, la situation s'est améliorée en matière de sécurité, dans le domaine des droits de propriété et s'agissant de certaines questions juridiques et économiques. Pourtant, il est évident qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine de la privatisation, du retour des réfugiés, du dialogue direct et du traitement des minorités, tous ces domaines recouvrant des aspects fondamentaux des normes.

Le document « Normes pour le Kosovo », rendu public le 10 décembre 2003, a marqué un tournant décisif pour la région. Il définit noir sur blanc les objectifs politiques recherchés par la communauté internationale au Kosovo. De plus, il réaffirme le principe des « normes avant le statut », qui sous-tend toute la philosophie. En outre, ce document relance un processus quelque peu assoupi en offrant un cadre de

référence rénové aussi bien au personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) déployé dans la région qu'aux autorités locales, qui l'ont accueilli favorablement. Une fois publié, le plan de travail annoncé constituera un outil supplémentaire pour atteindre les ambitieux objectifs énoncés dans le document « Normes pour le Kosovo ». Il permettra au Conseil de sécurité de disposer d'informations actualisées et détaillées au sujet de l'évolution des événements sur le terrain.

C'est pourquoi l'Espagne estime que le retard apparent intervenu dans la publication du document aura des retombées négatives pour la MINUK, – le délai qu'elle avait fixé n'a pas été respecté, mais aussi pour le processus lui-même, compte tenu du calendrier dont nous disposons. N'oublions pas en effet que nous avons à peine 15 mois pour organiser deux processus électoraux. Toutefois, ces problèmes n'auront pas une trop grande incidence si le plan de travail voit bientôt le jour, comme cela a été annoncé en plusieurs occasions, et si les hypothèses sur lesquelles repose jusqu'à présent tout le processus de paix sont confirmées.

Qu'il me soit permis ici de rappeler certaines de ces conditions qu'il faudra, de l'avis de l'Espagne, impérativement prendre en compte dans les prochains mois. Premièrement, il convient de signaler que le plan n'est pas et ne doit pas être conjointement élaboré par la MINUK et les Institutions provisoires du Gouvernement autonome. Ce document doit fournir une méthode pratique pour respecter, appliquer et évaluer les normes définies par la communauté internationale.

Deuxièmement, la mise en oeuvre des normes ne préjuge pas de la décision que le Conseil de sécurité doit prendre sur le commencement du processus sur le statut futur, ni du statut futur du Kosovo, comme le Secrétaire général l'a très clairement indiqué dans son rapport (S/2004/71). L'exécution du plan de travail est une condition préalable nécessaire à l'instauration d'un climat démocratique propice à la conduite d'un dialogue en toute légitimité.

Troisièmement, nous croyons comprendre que le plan a pour objectif de mesurer les progrès véritablement accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). L'une des exigences qui nous préoccupent le plus concerne les progrès dans le dialogue direct avec Belgrade. Nous soutenons l'appel que M. Holkeri a lancé aux parties pour leur demander de veiller à ce que tous les groupes de travail puissent entamer leurs travaux le plus rapidement possible.

Enfin, n'oublions pas que notre objectif commun est de restaurer un Kosovo multiethnique fondé sur des valeurs comme la tolérance et le respect mutuel et capable de décider librement de son avenir. Les Institutions provisoires, et surtout l'Assemblée du Kosovo, ont une responsabilité toute particulière dans le succès ou l'échec du processus. Nous les prions instamment de faire avancer la mise en place d'une administration apolitique avec la participation des minorités à tous les niveaux, y compris au sein du Corps de protection du Kosovo, ainsi que de favoriser la reprise économique au moyen d'un cadre juridique et d'une politique de privatisation équitable. De même, nous encourageons les Serbes du Kosovo à participer de façon constructive à ce processus qui, rappelons-le, bénéficie du soutien de toute la communauté internationale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie la représentante de l'Espagne des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à mon tour de votre accession à la présidence et de remercier l'Ambassadeur Muñoz et sa délégation pour tout ce qu'ils ont accompli le mois dernier en notre nom.

Nous adressons d'autre part nos condoléances au Gouvernement et au peuple russes suite au terrible attentat terroriste qui a été commis aujourd'hui à Moscou. Nous le condamnons tout comme nous condamnons toute attaque de ce genre.

J'adresse également mes remerciements au Représentant spécial Holkeri pour son évaluation complète de la situation au Kosovo. Le Représentant spécial accomplit un travail remarquable en cette heure où des initiatives politiques déterminantes sont prises au Kosovo, et il peut compter sur le soutien inconditionnel de mon gouvernement. Je me réjouis également de la participation du Ministre adjoint des affaires étrangères Perović à la séance d'aujourd'hui.

Nous abordons les premières phases d'un mécanisme d'évaluation qui permettra de mesurer les progrès accomplis par le Kosovo dans l'application des huit normes internationalement reconnues, mécanisme

élaboré par le groupe de contact et actuellement mis en oeuvre sous les auspices du Représentant spécial.

Le Conseil de sécurité a salué ce mécanisme d'évaluation dans sa déclaration présidentielle du 12 décembre (S/PRST/2003/26). Mon gouvernement appuie pleinement ce mécanisme qui vise à stimuler la mise en oeuvre au Kosovo des huit normes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), seule façon pour le Kosovo de normaliser les conditions politiques et économiques, de créer un environnement sûr pour le retour et la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés, de créer une véritable société pluriethnique, d'établir des relations normales avec Belgrade et avec les autres régions avoisinantes et enfin, si suffisamment de progrès ont été réalisés, d'entamer un processus pour déterminer quel sera son futur statut politique.

Je voudrais souligner que des huit normes grâce auxquelles on évaluera les progrès du Kosovo, celles qui garantiront le caractère pluriethnique de cette région se verront accorder une priorité de premier ordre.

Aujourd'hui, le Représentant spécial a informé le Conseil des progrès réalisés dans la rédaction d'un plan de mise en oeuvre. Ce plan est essentiel au mécanisme d'évaluation approuvé par le Conseil en décembre. Il est donc indispensable que le plan soit présenté bientôt afin que tous les acteurs concernés disposent des directives nécessaires à la mise en oeuvre des normes.

Pour être vraiment efficace, le processus de mise en oeuvre des normes doit inclure tous les partis et toutes les communautés du Kosovo. À cet égard, nous notons avec satisfaction la participation d'éléments des Institutions provisoires d'administration autonome aux groupes de travail que le Représentant spécial a convoqués pour la mise en oeuvre des normes. Nous saluons le Premier Ministre Rexhepi de son rôle de chef de file en la matière, et nous l'exhortons, ainsi que les ministres de son gouvernement, à participer activement et sans réserve aux groupes de travail de mise en oeuvre des normes, et à en assurer le suivi par des mesures concrètes une fois que plan de mise en oeuvre aura été présenté.

Dans ce contexte, je ferai remarquer que les États-Unis ne sont pas favorables au transfert actuel aux Institutions provisoires d'administration autonome des compétences réservées, bien qu'il existe une large marge de manoeuvre pour une participation accrue des institutions des pouvoirs publics locaux aux prises de décision dans ces domaines, tout en conservant à la MINUK son pouvoir final de décision.

Il faut aussi que la communauté serbe du Kosovo participe aux groupes de travail pour la mise en oeuvre des normes et accepte l'invitation que le Représentant spécial lui a faite depuis longtemps dans ce sens. La participation aux groupes de travail est la meilleure façon pour les Serbes du Kosovo de représenter leurs intérêts et d'occuper la place qui leur revient dans l'élaboration de l'avenir du Kosovo en tant que société pluriethnique. Nous exhortons la communauté serbe à s'engager dans ce processus.

Le dialogue direct entre Belgrade et Pristina est l'une des huit normes où l'on peut et l'on doit faire des progrès immédiats. Le Secrétaire général a noté dans son rapport que la mise en place du mécanisme d'évaluation a créé un nouvel environnement qui encourage davantage les Institutions provisoires d'administration autonome à accepter de participer à un dialogue direct. Nous demandons à ces institutions de participer sans réserve à ce dialogue direct et au Gouvernement de Belgrade de continuer à le faire.

Nous prenons tout particulièrement note de la référence que fait le rapport du Secrétaire général au retranchement des « institutions parallèles » du Kosovo : des institutions maintenues par le Gouvernement serbe en dehors des institutions gouvernementales du Kosovo prévues par la résolution 1244 (1999). Ces institutions sapent les efforts des responsables élus légitimement et nuisent aux relations intercommunautaires. Nous demandons au Gouvernement de Belgrade de placer ces institutions sous l'autorité de la MINUK et des Institutions provisoires d'administration autonome ou de les abolir purement et simplement.

Nous souhaiterions que le Kosovo fasse assez de progrès pour que la communauté internationale puisse faire une évaluation positive au milieu de 2005 et pour que nous puissions ainsi déterminer le statut futur du Kosovo. Cependant, la communauté internationale ne doit pas hésiter à porter un jugement objectif sur la situation. Si les institutions du Kosovo choisissent de s'engager mollement dans le processus d'établissement des normes, la communauté internationale et l'ONU ne doivent pas hésiter à faire une évaluation négative et à reporter le processus de détermination du futur statut. Entre-temps, les États-Unis continueront de faire tout

leur possible pour aider les institutions du Kosovo à mettre en oeuvre les normes approuvées par la communauté internationale.

Je tiens encore une fois à remercier M. Holkeri pour son exposé et pour le travail qu'il accomplit au Kosovo avec son équipe. Je tiens à réitérer l'appui sans réserve que mon gouvernement accorde à ses initiatives.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer le choc profond ressenti par mon gouvernement face à l'attaque perpétrée ce matin dans le métro de Moscou, et je présente les condoléances du Gouvernement allemand au peuple russe, en particulier aux familles touchées par ce lâche attentat terroriste.

Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, à la présidence du Conseil pour la durée de ce mois, et nous vous assurons de la pleine coopération de la délégation allemande. Nous voudrions également remercier la délégation chilienne du travail accompli au cours de sa présidence pendant le mois de janvier.

Nous remercions tout particulièrement le Représentant spécial, M. Holkeri, pour l'exposé complet qu'il a fait au Conseil.

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration que fera l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Je voudrais d'abord exprimer notre plein appui au Représentant spécial et à tous les efforts qu'il a déployés à Pristina. Le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité le mois dernier (S/2004/71) a peint un tableau précis des progrès réalisés et des nombreuses tâches qu'il reste à accomplir au Kosovo. Nous partageons, en particulier, l'espoir du Secrétaire général qu'un engagement positif de la part des responsables des Institutions provisoires d'administration autonome vis-à-vis des retours aboutira cette année à la mise en place d'un environnement plus favorable aux personnes déplacées dans toutes les municipalités. Une augmentation importante du nombre des retours en 2004 serait la meilleure façon de prouver que des progrès ont été réalisés dans la réalisation des normes.

Le Secrétaire général note également que le Corps de protection du Kosovo (CPK), grâce aux progrès qu'il a réalisés, est en passe de devenir une organisation capable de réagir avec efficacité dans des situations d'urgence civile. Nous notons avec satisfaction que le CPK a reconnu qu'il fallait ouvrir une enquête sur les allégations selon lesquelles certains de ses membres auraient été mêlés à des activités criminelles. Le CPK doit éliminer toute suspicion en la matière et s'affirmer en tant qu'organisation civile n'ayant aucun rôle militaire au Kosovo. Nous sommes certains que d'autres pays donateurs se joindront à l'Allemagne pour financer une formation civile du CPK afin que ce dernier continue à faire des progrès dans ce sens. Nous exhortons également les Institutions provisoires d'administration autonome à envisager d'accorder un financement supplémentaire au CPK, pris dans le budget consolidé du Kosovo.

Par ailleurs, nous partageons la critique émise par le Secrétaire général à l'encontre de Pristina et de Belgrade qui n'ont pas réussi à établir un dialogue direct. Compte tenu de la nécessité urgente de faire des progrès sur des questions pratiques telles que l'énergie, les personnes disparues et les retours, il est déplorable que les pourparlers sur ces questions n'aient pas encore commencé. Le Représentant spécial a lancé des invitations pour qu'un dialogue direct sur les personnes disparues et l'énergie ait lieu à Pristina le 18 février. Ce serait là une excellente occasion de lancer ce dialogue direct, et nous invitons instamment Pristina et Belgrade à envoyer des équipes prêtes à réaliser des progrès tangibles.

Nous pensons également qu'il serait extrêmement utile que Belgrade adopte une attitude plus positive à l'égard du document « Normes pour le Kosovo », qui a été présenté au Conseil de sécurité en décembre. Nous trouvons très troublant que Belgrade semble décourager activement les Serbes du Kosovo de participer aux groupes de travail qui sont en train d'élaborer le plan de mise en oeuvre des normes. Le Kosovo ira de l'avant cette année que grâce au plan conjoint de mise en oeuvre des normes qui doit être présenté bientôt. Toutes les communautés doivent être engagées pleinement dans cet important projet.

Je tiens à mettre l'accent en particulier sur la norme économique. La croissance économique est essentielle pour l'avenir du Kosovo, et la privatisation des entreprises en propriété collective devrait donner un coup de fouet important et nécessaire à l'économie

du Kosovo. Nous sommes surpris et déçus par le fait que les responsables des Institutions provisoires d'administration autonome et leurs représentants au Conseil d'administration de l'Agence fiduciaire du Kosovo n'adoptent pas une démarche plus constructive à l'égard du processus de privatisation. Les administrateurs de l'Agence fiduciaire du Kosovo – en dépit des risques liés à une responsabilité pénale individuelle auxquels ils pourraient s'exposer – sont prêts à entreprendre la privatisation d'un nombre considérable d'entreprises et à mettre en vente d'autres sociétés lors d'un troisième appel d'offres en vue de leur privatisation. Il n'est avantageux pour personne – tout au moins pas pour les chômeurs du Kosovo – d'attendre les bras croisés pendant que les transactions sont différées par des désaccords au sein du conseil d'administration de l'Agence fiduciaire du Kosovo. Nous espérons également que les fonctionnaires de l'ONU et les représentants du pilier économique de la MINUK pourront prochainement mettre au point un mécanisme propre à éliminer les risques de responsabilité légale individuelle qu'encourt maintenant le personnel chargé de la privatisation.

Enfin, je voudrais terminer en rendant une fois de plus hommage aux efforts déployés par le Conseil de l'Europe en vue de mettre au point un plan de décentralisation pour le Kosovo. Si la décentralisation est bien menée, elle devrait renforcer l'esprit de coopération entre les diverses communautés du Kosovo en raffermissant le sentiment de sécurité et de contrôle qui va de pair avec une plus grande maîtrise des décisions essentielles prises au niveau local. La décentralisation constituerait également un mécanisme efficace pour éliminer les institutions parallèles illégales des Serbes du Kosovo qui discréditent tant la structure administrative locale du Kosovo. Nous nourrissons l'espoir fervent que la MINUK et les Institutions provisoires d'administration autonome pourront tirer pleinement parti de la proposition du Conseil de l'Europe et qu'il pourra faciliter la réalisation de progrès importants dans la décentralisation au cours de l'an prochain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Baali (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Muñoz et à sa délégation pour avoir dirigé avec efficacité nos travaux le mois dernier. Je voudrais également présenter mes condoléances les plus sincères à la délégation russe à la suite de l'horrible attentat terroriste survenu aujourd'hui à Moscou. Enfin, je voudrais m'associer aux autres délégations pour remercier et féliciter M. Holkeri de son exposé complet et du travail qu'il accomplit au Kosovo.

Ma délégation se félicite de la création en novembre dernier d'un mécanisme d'évaluation des progrès enregistrés par les Institutions provisoires pour satisfaire aux critères de la politique des « normes avant le statut » et du lancement le 10 décembre dernier du document « Normes pour le Kosovo », qui énonce dans le détail les normes à satisfaire par le Kosovo. Dans le même esprit, nous nous félicitons du transfert des responsabilités aux Institutions provisoires à la fin de 2003, conformément au chapitre 5 du Cadre constitutionnel, qui constitue un fait nouveau très important dans la mesure où un tel transfert renforcera leur capacité de répondre aux besoins des citoyens dans certains domaines. Achever le transfert des responsabilités demeure, toutefois, un objectif à atteindre. La réunion qui s'est tenue à Vienne le 14 octobre 2003 en vue d'amorcer le dialogue entre Pristina et Belgrade représente également une initiative positive qui pourra contribuer à susciter la confiance et à créer un climat propice à la coopération constructive dans les domaines d'intérêt mutuel. Cette initiative mérite d'être appuyée.

Ces faits nouveaux ont imprimé à la politique actuelle une impulsion nouvelle, qui doit être appuyée par l'adoption rapide du plan de travail pour la mise en oeuvre des normes. À cet égard, ma délégation exprime son appui au groupe directeur coprésidé par le Représentant spécial et le Premier Ministre du Kosovo, qui a convoqué des réunions des groupes de travail à cette fin. Dans l'intervalle, nous pensons que mener à bien cette tâche exigera un processus sans exclusive. Nous soulignons qu'il faut maintenant accorder une attention accrue aux obstacles qui empêchent la participation de toutes les parties au processus. Par ailleurs, ma délégation est heureuse d'apprendre que des progrès ont été enregistrés dans la consolidation de l'état de droit, en particulier dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme et concernant une participation accrue des minorités au système judiciaire au Kosovo.

Les résultats importants dont nous avons été les témoins dans le processus de mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) grâce à la politique des « normes avant le statut » ne devraient pas toutefois voiler la partie épineuse du processus ni les défis qui restent à relever avant l'examen d'ensemble des progrès qui aura lieu vers le milieu de l'année 2005. En fait, la situation actuelle au Kosovo démontre que la tâche de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et des Institutions provisoires est redoutable et ardue.

En fait, le rapport du Secrétaire général (S/2004/71) met en lumière les difficultés et les obstacles à surmonter au cours des prochains mois. Il est impératif que la MINUK et les Institutions provisoires intensifient leurs efforts pour satisfaire aux normes approuvées au niveau international, ce qui est un préalable pour amorcer un processus politique menant à la détermination du statut futur du Kosovo. L'engagement pris par le Premier Ministre du Kosovo, à savoir que « le Gouvernement fera de son mieux pour contribuer à la réalisation de ces normes », est encourageant.

Construire un Kosovo prospère, démocratique, pluriethnique et tolérant constitue notre objectif commun; c'est également notre responsabilité commune. La prospérité économique au Kosovo nécessite, à notre sens, la création de conditions adéquates et essentielles qui soient propices à un développement économique susceptible de favoriser la mise en place d'une infrastructure de base, de réduire le taux de chômage inquiétant – qui demeure entre 50 % et 60 % – et d'aider à améliorer les conditions de vie au Kosovo.

En outre, l'édification d'une société pluriethnique et tolérante dans la province exige la promotion du processus de réconciliation et de compréhension, la réalisation de la norme relative au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine, et la protection des droits des minorités. Mettre fin aux actes d'intimidation et de violence – en particulier contre les minorités –, améliorer les conditions de sécurité et accroître la libre circulation et la participation active de toutes les communautés aux Institutions provisoires, tout cela revêt la plus haute importance.

Le démantèlement des structures parallèles au Kosovo consoliderait également les efforts visant à apaiser les tensions et à promouvoir un Kosovo multiethnique et harmonieux. L'aboutissement de l'ensemble du processus exigera l'engagement véritable de tous les Kosovars et l'appui financier et politique de la communauté internationale. À cet égard, ma délégation convient avec le Secrétaire général que pour que la MINUK poursuive son action au rythme actuel, il faut que les fonds nécessaires soient disponibles dans les domaines cruciaux et que son appel pour une assistance financière et autre soit entendu.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez être assuré de notre pleine coopération. Nous saisissons cette occasion pour féliciter la délégation chilienne du succès avec lequel elle a dirigé le Conseil en janvier.

Nous nous associons aux orateurs précédents pour condamner, dans les termes les plus vigoureux, l'attentat terroriste commis à Moscou. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et aux autorités russes.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Harri Holkeri et le remercions de sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général (S/2004/71) sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Ma délégation voudrait réaffirmer une fois encore l'attachement indéfectible de l'Angola à un règlement pacifique du conflit au Kosovo. En dépit des difficultés, nous sommes encouragés par l'évolution positive que connaît le processus de paix, et je tiens à en mettre en relief certains aspects.

Nous saluons les progrès réalisés par les Institutions provisoires du Kosovo en vue de parvenir à un fonctionnement normal au niveau central et au niveau local. Nous sommes encouragés par l'amélioration dans le fonctionnement de l'Assemblée du Kosovo, pour ce qui est d'élaborer des projets de loi et également par les progrès enregistrés par les administrations municipales mixtes. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une participation accrue des minorités ethniques au processus. Le nombre de fonctionnaires dans les

Institutions provisoires a augmenté, mais il est encore à un niveau insatisfaisant.

La situation sécuritaire, bien qu'améliorée, demeure un sujet de préoccupation. Malgré la diminution du nombre de crimes à motivation ethnique, plusieurs actes de violence ont eu lieu au cours de ces derniers mois, alors que la criminalité organisée demeure un obstacle important à l'établissement d'un État de droit.

Le déploiement du Service de police du Kosovo est un pas positif dans la lutte contre la criminalité organisée et le Corps de protection du Kosovo, en tant qu'organisation civile d'urgence, a amélioré son professionnalisme et sa capacité de venir en aide à la population civile dans différentes situations d'urgence.

Ma délégation se félicite également de l'évolution positive de projets sociaux visant à améliorer la qualité de vie de la population. Nous pensons que cette approche est un instrument important pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans des conditions de sécurité. Il y a un autre défi à relever, c'est celui du dialogue entre Pristina et Belgrade. Nous exhortons les deux parties à honorer leur engagement envers la démocratie et à rétablir un dialogue direct et constructif sur les questions pratiques d'intérêt mutuel.

De grands défis doivent encore être relevés, notamment le renforcement de la primauté du droit, l'amélioration des conditions de sécurité et la liberté de circulation pour tous les groupes ethniques, qui sont les moyens de progresser vers une société démocratique et multiethnique, fondée sur le respect des droits fondamentaux de l'homme, quelles que soient ses origines ethniques, et sur la participation de toutes les communautés au processus politique.

Le relèvement et le développement économiques du territoire sont aussi indispensables pour garantir une normalisation durable de la société du Kosovo.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la confiance de ma délégation en la stratégie de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, celle des « Normes pour le Kosovo », instrument clef pour réaliser l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel. Les équipes spéciales créées dans ce cadre peuvent être des outils déterminants pour faire avancer le processus de paix et pour définir le statut politique définitif du Kosovo.

Ma délégation exhorte tous les intéressés, au Kosovo et dans la région, à coopérer de manière constructive avec le Représentant spécial du Secrétaire général en vue d'appliquer intégralement la résolution 1244 (1999) et le programme des « Normes pour le Kosovo », afin de parvenir à la stabilité, à la prospérité et à une société multiethnique, multiculturelle et démocratique au Kosovo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exprimer son émotion et son indignation devant le tragique attentat perpétré à Moscou et à transmettre, par l'intermédiaire des collègues qui les représentent dans cette salle, ses profondes et sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes pleinement convaincus que, sous votre direction, nos travaux seront conduits avec grande efficacité. Nous saisissons également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, pour la compétence avec laquelle il a présidé le Conseil au mois de janvier.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Représentant spécial, M. Harri Holkeri, pour son exposé complet et pour le travail important qu'il mène à bien à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Ma délégation se félicite également de la présence du Ministre adjoint des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, M. Zeljko Perović, à la présente réunion du Conseil de sécurité.

En premier lieu, je voudrais commencer en réaffirmant l'engagement du Brésil en faveur d'un Kosovo stable, démocratique, pacifique et multiethnique. Membre du Conseil en 1999, le Brésil a pris part aux négociations sur la résolution 1244 (1999), visant à promouvoir la réconciliation, la stabilité et la paix dans cette province déchirée par la guerre. Ce sont les mêmes idéaux qui nous guident aujourd'hui.

Le dernier rapport du Secrétaire général présente une image mêlée. Un certain nombre de défis demeurent sur le terrain et il reste encore beaucoup à faire. Toutefois nos objectifs semblent être bien définis et la voie à suivre – la manière d'aller de l'avant – se fait de plus en plus claire.

Dans ce contexte, les événements importants sont la création d'un mécanisme d'évaluation des progrès effectués par les Institutions provisoires pour atteindre les critères fixés par la politique des normes avant le statut, ainsi que le lancement du document des « Normes pour le Kosovo ».

Comme M. Holkeri l'a indiqué dans sa déclaration du 16 décembre dernier, ces normes dépeignent une société normale; elles constituent les objectifs vers lesquels tous doivent tendre – le Gouvernement, les dirigeants politiques et, par-dessus tout, la population du Kosovo. Sur cette base, le Kosovo montrera qu'il est prêt à débattre de son statut futur.

Notre délégation estime qu'il est de la plus haute importance que tous les individus et groupes adhèrent à cette initiative. Un Kosovo véritablement inclusif et multiethnique ne peut s'édifier qu'avec la participation et l'engagement décisifs de la population, qui doit saisir toutes les occasions qui se présentent. Nul doute que cela puisse s'avérer difficile, mais, comme l'a déclaré le Secrétaire général, une participation insuffisante aux Institutions provisoires et un détachement du processus politique ne font qu'entraver les progrès réels.

Nous attendons maintenant avec intérêt le calendrier de mise en oeuvre des normes. Nous comptons que des représentants de toutes les minorités, en particulier des représentants des Serbes du Kosovo, prendront part aux groupes de travail qui ont déjà été créés.

La question des relations entre les autorités de Pristina et de Belgrade est essentielle à ce stade. Les deux parties peuvent, à n'en pas douter, faire davantage pour insuffler au processus politique un élan réel. Les Institutions provisoires ne doivent pas continuer de refuser d'entamer un dialogue direct avec Belgrade sur les questions pratiques d'intérêt mutuel. Ce refus revient à de l'obstruction, car il empêche de promouvoir la confiance entre les parties. Nous demandons au Gouvernement du Kosovo de nommer, dès que possible, ses délégations multiethniques pour chacun des quatre groupes de travail, de façon à assurer un véritable suivi à la réunion de Vienne du 14 octobre dernier.

Les autorités de Belgrade, quant à elles, devraient être prêtes à accepter un compromis concernant le document « Normes pour le Kosovo », et des représentants serbes du Kosovo devraient participer aux discussions concernant leur mise en oeuvre.

Les autorités de Belgrade peuvent jouer un rôle positif dans la question des structures parallèles gérées par des Serbes. L'existence de ces structures, en dépit de l'établissement d'institutions officielles dans les mêmes domaines, nuit clairement à l'avènement réel d'un État de droit dans toute la province, ainsi qu'aux relations entre les communautés.

Nous nous félicitons des informations faisant état d'une atmosphère de coopération renouvelée entre la MINUK et le Gouvernement du Kosovo et nous saluons l'achèvement, à la fin de 2003, du transfert des responsabilités, au titre du chapitre 5 du Cadre constitutionnel, de la MINUK aux Institutions provisoires.

L'activité du Gouvernement et de l'Assemblée témoigne d'une maturité croissante de ces institutions ces derniers mois. Cela est reflété dans l'adoption du budget 2004, qui a été promulgué par M. Holkeri en décembre dernier. Il convient de reconnaître que ce budget est le premier à être élaboré et géré par le Ministère des finances et de l'économie du Kosovo.

Toutefois, l'Assemblée est également revenue à sa pratique d'adopter des déclarations et des décisions concernant des domaines qui ne relèvent pas de sa responsabilité. Cette tendance doit absolument être évitée. Les capacités des municipalités semblent également s'améliorer; pourtant cette évolution demeure incertaine tant que leurs décisions ne parviennent pas, comme c'est souvent le cas, à refléter les vues de la société civile et des minorités. Nous les encourageons à adopter une attitude plus transparente et à entretenir des relations plus soutenues avec leurs administrés.

Pour ce qui est des élections législatives prévues cette année, nous nous félicitons de la création du secrétariat de la Commission électorale centrale, ainsi que de l'appui donné au processus par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous comptons sur la MINUK pour présenter bientôt le

cadre réglementaire de ces élections, fondé sur les recommandations formulées par le Groupe de travail chargé des élections.

Les crimes à motivation ethnique et les autres actes de coercition et de discrimination à l'égard des minorités au Kosovo continuent de susciter la préoccupation de ma délégation, en dépit d'une tendance à la stabilisation concernant la criminalité depuis 1999, ainsi que l'indique le rapport. Les moyens nécessaires pour contrer de tels incidents sont clairs et ont été réaffirmés à de nombreuses reprises à l'intention des autorités kosovares centrales et locales par le Conseil, le Secrétaire général et la direction de la MINUK elle-même. Premièrement, il faut se montrer fermement déterminé à enquêter sur les responsabilités et à combattre l'impunité; et, deuxièmement, il faut promouvoir une politique officielle de tolérance et de coexistence à l'égard des groupes minoritaires, qui passe non seulement par une plus grande participation de ces groupes aux processus de prise de décision et par un accès plus équitable aux emplois de la fonction publique, y compris dans le système judiciaire et la police, mais également par l'appui donné aux institutions ouvertes aux diverses ethnies, en particulier les écoles. Seules des mesures positives visant à rapprocher les gens plutôt qu'à les diviser pourraient les aider à surmonter les haines du passé. Ce type d'améliorations est susceptible de donner une grande impulsion au retour des minorités au Kosovo. Nous sommes consternés par la lenteur du rythme des retours, moins de 4 000 personnes ayant réintégré leurs foyers en 2003.

Parallèlement, nous félicitons la MINUK de poursuivre une démarche régionale à l'égard de la lutte contre la criminalité organisée, avec la participation du Monténégro, de l'Albanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, la coopération entre la police serbe et la MINUK semble s'améliorer, permettant ainsi des actions conjointes contre les criminels. Notre délégation se félicite des efforts visant à neutraliser les membres du Corps de protection du Kosovo ayant des liens avec des organisations extrémistes et avec la criminalité organisée. Le travail du Corps de protection du Kosovo en tant qu'organisme de secours civil continue de s'améliorer. Il est intervenu en moyenne 30 fois par mois dans plusieurs situations d'urgence, y compris dans des feux de forêt et des inondations. Il s'agit là d'une évolution positive.

Le Kosovo demeure une des économies les plus pauvres de la région. Bien que le taux de croissance annuelle projeté soit d'environ 4,5 %, ce taux est inférieur à celui des années précédentes, ce qui est dû essentiellement au retrait des donateurs internationaux, d'après le rapport du Secrétaire général. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'insister sur l'aspect fondamental de l'aide étrangère pour maintenir les niveaux actuels de croissance et de bien-être du Kosovo. Nous demandons à la communauté des donateurs internationaux de continuer d'appuyer la province.

Toutefois, le développement durable continuera d'être tributaire de la capacité des Kosovars à améliorer les conditions propices aux investissements. À cet égard, nous attendons des Institutions provisoires qu'elles assument leurs responsabilités. Les motivations peuvent inclure des éléments de base tels qu'un gouvernement transparent, équitable et efficace et une société dans laquelle chaque individu est respecté. La réforme économique est non seulement tributaire de lois de nature réglementaire, qui sont importantes, mais également d'un changement véritable des mentalités.

Enfin, je tiens à saluer le travail accompli par la MINUK ainsi que par ses partenaires – l'Union européenne et l'OSCE – et à souscrire à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une aide financière et autre en vue de réaliser les nombreuses tâches importantes qui nous attendent sur le terrain. Mon pays adhère sans réserve à l'application de la résolution 1244 (1999) et de la politique des « normes avant le statut » comme étant le seul choix raisonnable pour un Kosovo multiethnique, démocratique et pacifique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme d'Achon (France) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil et de remercier aussi la délégation chilienne pour l'excellent travail qu'elle a accompli au mois de janvier.

La France s'associe de tout coeur aux paroles de condoléances que vous avez prononcées à l'attention de la délégation russe sur l'attentat qui a été commis ce matin à Moscou.

Enfin, je voudrais saluer la présence parmi nous du Ministre adjoint aux affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, M. Perović, à notre séance.

Je remercie à mon tour M. Holkeri de ses commentaires qui complètent utilement le rapport du Secrétaire général. Une déclaration sera faite dans quelques instants par la présidence irlandaise de l'Union européenne à laquelle la France s'associe pleinement. Je souhaiterais donc me limiter à quelques brefs commentaires.

Tout d'abord, nous avons le sentiment que l'offre d'un mécanisme d'examen des progrès dans la réalisation des normes a donné un élan positif à la coopération des institutions autonomes du Kosovo avec la communauté internationale, et nous devons nous en féliciter. Ces bonnes dispositions doivent cependant maintenant se traduire par des actes concrets. Nous avons bien conscience que l'élaboration du plan de mise en oeuvre des normes demande un travail très important. Nous appuyons donc tous les efforts du Représentant spécial pour que ce plan soit disponible dans les meilleurs délais. Une consultation étroite des Institutions provisoires ainsi que de Belgrade est souhaitable. Cela étant, il est clair que la durée de ces consultations réduit le temps dont disposeront les Institutions d'autonomie pour réaliser les normes avant l'examen global de la mi-2005. Nous faisons pleinement confiance à M. Holkeri pour trouver le bon équilibre.

Ma deuxième remarque est que le plan d'application constituera un document important. Il servira de référence pour mesurer les progrès des Institutions provisoires dans la réalisation des normes. Dès le prochain rapport du Secrétaire général et tous les trimestres, nous pourrons en pleine transparence et ensemble, apprécier les étapes franchies. Il s'agit de mettre en oeuvre de façon concrète la politique des « normes avant le statut ». Cette politique soutenue par la communauté internationale consiste à demander aux Institutions provisoires, et à elles seules, de réaliser des progrès avant que la question du statut ne puisse être évoquée. Le plan devra donc s'adresser clairement aux Institutions provisoires, et à elles seules. Toute ambiguïté risquerait de brouiller notre message commun. Sur ce point encore, M. Holkeri a toute notre confiance.

En troisième lieu, je voudrais souligner que nous espérons que les examens trimestriels des progrès accomplis confirmeront la dynamique enregistrée depuis novembre dernier. Les progrès réguliers devraient nous permettre d'envisager avec un certain optimisme l'examen global prévu dans la deuxième moitié de 2005. Il est clair cependant que cet examen global ne saurait signifier que la discussion sur le statut commencera automatiquement. Je crois que nous sommes tous d'accord pour réaffirmer qu'il n'y a aucune automaticité dans la date de lancement de la discussion sur le statut. Seuls des progrès soutenus et réguliers permettront de décider du début de la procédure qui conduira au statut final.

Enfin, je voudrais terminer en souscrivant aux encouragements que le Secrétaire général adresse à Belgrade et à Pristina dans son rapport. Il est important que la Serbie-et-Monténégro et les Serbes du Kosovo apportent sans tarder leurs contributions à la finalisation du plan d'application des normes. Leur attitude actuelle de retrait ne peut que nuire à leurs propres intérêts. Nous les encourageons vivement à participer avec M. Holkeri au processus lancé par la communauté internationale. Les Institutions provisoires, pour leur part, doivent confirmer dès à présent leur engagement à appliquer les normes. Une indication claire serait leur participation au dialogue direct avec Belgrade qui constitue non seulement l'une des huit normes, comme l'ont souligné plusieurs orateurs avant moi, mais permettrait aussi d'améliorer sur beaucoup d'aspects concrets la vie quotidienne de la population du Kosovo. Nous espérons donc que Pristina donnera rapidement un signal positif dans ce domaine.

Le Président : Je remercie la représentante de la France des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, comme les autres membres du Conseil, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous nous engageons à pleinement coopérer avec vous et à vous appuyer ainsi que votre présidence.

Nous félicitons également l'Ambassadeur Muñoz et la délégation chilienne pour une présidence couronnée de succès le mois dernier.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport récent et son Représentant spécial, l'Ambassadeur Harri Holkeri, de son exposé fort utile d'aujourd'hui.

Nous nous associons également aux autres membres du Conseil pour dire combien nous sommes scandalisés par l'attentat-suicide qui a eu lieu aujourd'hui à Moscou, attentat que nous condamnons. Nous exprimons nos condoléances au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie. Bien entendu, ces expressions de sympathie n'auraient que davantage de sens si la communauté internationale était en mesure de prendre des mesures en vue de dissuader les terroristes de commettre de tels actes.

Étant le treizième orateur à intervenir sur cette question inscrite à l'ordre du jour, après la France et le Brésil, je n'ai plus grand chose à ajouter à ce qui a été dit par ceux qui m'ont précédé. J'aimerais néanmoins faire quelques observations et faire part de quelques idées.

Premièrement, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) n'est pas une mission de maintien de la paix ordinaire. Le renforcement des capacités et le développement sont en effet des composantes importantes de cette mission. Ainsi, l'un des objectifs de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est de mettre en place des institutions autonomes d'administration et de transférer toutes responsabilités administratives à ces institutions.

Deuxièmement, nous saluons l'évolution positive de la situation au Kosovo depuis quelques mois. Le signe le plus encourageant de ces progrès est le retour d'une atmosphère de coopération entre la MINUK et le Gouvernement kosovar, couronné par le lancement, en décembre dernier, de la formule des « Normes pour le Kosovo » et l'annonce, un mois plus tôt, d'un mécanisme d'évaluation de la mise en oeuvre de ces normes par Pristina. Nous notons également d'autres événements positifs, au niveau notamment de la législation aux échelons central et local de l'administration autonome ainsi que du transfert des responsabilités non réservées aux Institutions provisoires. Le nombre des retours de membres des minorités est également en augmentation. On a ainsi appris récemment que la MINUK et le Conseil danois pour les réfugiés avaient permis à quatre Serbes du Kosovo de rentrer en sécurité dans leurs foyers, quatre ans après leur fuite de Pristina. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Troisièmement, le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général (S/2004/71) montre qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'avoir atteint les objectifs préalables à la définition de toute forme de statut définitif pour le Kosovo. Les domaines concernés comprennent l'appareil judiciaire, la police, le système pénal et les droits des minorités et des personnes déplacées. Les paragraphes 53 à 55 du rapport expliquent comment l'existence de structures administratives parallèles, la participation insuffisante aux Institutions provisoires des institutions et dirigeants locaux et leur manque d'engagement dans le processus politique entravent tout progrès réel. Toutes les délégations ont évoqué l'existence de ces structures parallèles. Nous aimerions savoir quelle en est l'étendue, quelles incidences elles ont sur le processus politique, comment il serait possible de les démanteler, et comment amener les institutions et les dirigeants locaux à prendre part au processus politique.

Quatrièmement, nous saluons la déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général sur les efforts qui vont être faits pour engager – ou réengager – le dialogue entre Belgrade et Pristina. Le rapport dit également que Belgrade juge encore le document « Normes pour le Kosovo » inacceptable, que les consultations n'ont pas été suffisantes, et que les dirigeants serbes du Kosovo s'en sont démarqués, comme certains dirigeants albanais. Pourquoi? La MINUK existe depuis plus de quatre ans et a envoyé deux Représentants spéciaux du Secrétaire général. Après toutes les améliorations apportées sur le terrain, cette impasse ne doit pas rester suspendue, comme le Humpty-Dumpty de la fable, à ce mur de défiance; il faut qu'elle tombe, comme lui. Cela aurait nécessairement des incidences positives non seulement pour le Kosovo, mais pour toute la région. À notre avis, la mise en place de groupes de contact en plus des groupes de travail actuels permettrait de renforcer la confiance et d'encourager la coopération sur les questions d'intérêt commun. Je rappelle le rôle utile joué par les groupes de contact lors des négociations de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la Chine sur un code de conduite pour la mer de Chine méridionale.

Cinquièmement, nous avons 55 policiers philippins dans la police de la MINUK depuis le 31 décembre 2003. Nous aimerions savoir comment la police de la MINUK assure le maintien de la paix et de la stabilité et lutte contre la criminalité organisée. Comme l'a dit le représentant du Royaume-Uni, les parties prenantes dans la région – hommes politiques,

MINUK, Force de paix au Kosovo, Institutions provisoires d'administration autonome et diplomates – doivent améliorer leur coopération et leur collaboration. Le Représentant spécial du Secrétaire général exerce une autorité prétorienne sur un nombre notable de secteurs du Gouvernement et joue donc un rôle clef dans le maintien d'un climat de sécurité suffisant pour permettre aux institutions de fonctionner. En fin de compte, l'ONU est légalement responsable de ce qui se passe au Kosovo. En fin de compte, la crédibilité de futures missions de maintien de la paix analogues dépend du succès de la MINUK.

Enfin, la communauté internationale doit rester engagée au Kosovo et attachée à son développement international et interne. L'engagement civil et militaire de la communauté internationale au Kosovo doit être maintenu aussi longtemps que les conditions internes de sécurité l'exigeront. Le Kosovo doit pouvoir compter durablement sur la ferme volonté politique et l'engagement des parties prenantes sur la question ainsi que sur la participation et l'appui total de la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne les moyens de mettre en oeuvre les normes et objectifs fixés. Cela permettrait de ne plus continuer de repousser indéfiniment le débat sur le règlement du statut définitif du Kosovo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant des Philippines de ses paroles aimables à mon égard.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Nous sommes atterrés et consternés des informations tragiques qui nous sont parvenues de Moscou au sujet de l'odieux attentat terroriste survenu dans le métro de la capitale russe. Nous condamnons vigoureusement cet attentat et nous adressons nos vives condoléances aux familles endeuillées et au peuple russe.

Je voudrais m'associer à mes collègues pour remercier le Chili de sa présidence fort active et fructueuse et adresser nos meilleurs voeux de succès à la nouvelle présidence chinoise. Je précise également que la Roumanie s'associe à la déclaration qui va être faite tout à l'heure par l'Ambassadeur irlandais, Richard Ryan, au nom de l'Union européenne.

J'aimerais également remercier le Représentant spécial, M. Holkeri, de son rapport extrêmement détaillé. La Roumanie lui sait gré des efforts qu'il déploie au Kosovo depuis sa prise de fonctions, en particulier pour amorcer un dialogue entre Belgrade et Pristina sur les questions pratiques d'intérêt commun et la mise en place d'une stratégie globale pour la politique des « normes avant le statut ». C'est une période décisive qui attend maintenant le Kosovo. Nous aimerions assurer M. Holkeri de tout notre appui et de notre volonté de contribuer à relever les défis à venir.

Je salue également la présence, à la présente séance, du Ministre délégué aux affaires étrangères, M. Perović.

La Roumanie continue d'appuyer pleinement la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et son objectif d'un Kosovo multiethnique démocratique. Dans ce contexte, la Roumanie appuie vigoureusement la mise en oeuvre intégrale des normes au Kosovo. Le Conseil de sécurité ne doit pas aborder la question du statut définitif de la province tant que les normes énoncées par la communauté internationale ne seront pas effectivement en vigueur au Kosovo. Ces normes ne sont pas de simples objectifs techniques : elles sont la mesure de la transformation du Kosovo en une zone offrant une sécurité totale et des débouchés à tous ses habitants, une zone qui ne représente plus une menace à la stabilité régionale. Ce qui est en jeu, en l'occurrence, ce n'est pas seulement le statut d'une province, mais le statut de chacun des membres de sa population.

En fait, nous sommes convaincus qu'aucun statut ne constitue une solution au Kosovo tant que la société kosovare n'est pas prête à respecter les règles de la démocratie, du droit et de la tolérance ethniques, d'autant plus que les sociétés de la région souscrivent à ces valeurs et oeuvrent constamment à les consolider. Nul ne peut se permettre de laisser la société kosovare à la traîne, et la responsabilité principale en la matière incombe aux autorités provisoires de la province.

La Roumanie attend avec intérêt la présentation, dans les plus brefs délais, du plan d'action pour l'application des normes. Bien entendu, des normes sont déjà en place au Kosovo, mais nous considérerons le plan d'action comme une expression concrète de la force de l'engagement des autorités provisoires à l'égard du processus comme de leurs responsabilités politiques fondamentales.

Cela dit, j'ajoute qu'il devrait exister dès le départ une délimitation claire des responsabilités entre les Institutions provisoires et la Mission d'administration intérimaire au Kosovo (MINUK). En

fin de compte, ce sera aux Institutions provisoires de prouver qu'elles sont à la hauteur des attentes du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

La Roumanie est prête à apporter son concours à la mise en oeuvre des normes. Nous pensons également que le Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne a un rôle déterminant à jouer dans la politique des « normes avant le statut ».

Suite à l'exposé fait à ce sujet par le Représentant spécial, nous exhortons les autorités provisoires à accorder une attention adéquate et égale à tous les volets du plan d'action. De plus, nous engageons vivement les Serbes du Kosovo à prendre part à l'élaboration et à l'exécution de ce plan. Tout ce processus porte sur l'avenir du Kosovo, dans lequel ils ont un rôle à tenir. Au stade actuel des choses, l'expérience de transition réussie en Roumanie permet de dire que toutes les minorités doivent pouvoir constamment faire part de leurs préoccupations et de leurs propositions tout comme il importe que leur voix soient entendue et prise en considération.

Au milieu de l'année prochaine, le Conseil de sécurité aura une meilleure idée de la situation dans laquelle se trouve la société kosovare. Nous essaierons non seulement d'identifier une tendance positive, que nous observons déjà dans certains domaines, mais également de déceler des facteurs de viabilité au sein de la société, dans laquelle la réconciliation tient une place prépondérante. Nous aurons besoin de savoir si la société kosovare est capable de fonctionner toute seule et avec ses voisins. Si tel n'est pas le cas, il faudra se remettre au travail.

Les éléments préalablement indispensables à la réconciliation sont, d'une part, un dialogue direct entre Belgrade et Pristina autour des questions concrètes d'intérêt mutuel et, d'autre part, des retours durables effectués en toute sécurité. La préservation de l'héritage culturel et des sites religieux revêt également une grande importance symbolique. On ne soulignera jamais assez l'incidence de cette question sur le changement des mentalités et des dispositions psychologiques des populations concernées.

Le dialogue direct entre Belgrade et Pristina constitue une priorité absolue pour l'application des normes mais aussi pour les chances de la réconciliation. Il faut que toutes les parties concernées prennent un soin particulier au bon fonctionnement des groupes de travail dans le cadre du dialogue direct. De plus, nous formons le voeu qu'un Gouvernement serbe soit prochainement mis en place et qu'il continue d'assumer les responsabilités qui lui reviennent dans le cadre du dialogue direct.

Nous pensons que la participation à ce dialogue et les mesures qui en découleront prouveront, si on leur en donne la chance, que la réconciliation est possible. En tant que pays de la région qui préside le processus de coopération de l'Europe du Sud-Est pour 2004-2005, la Roumanie est prête à assumer la part qui lui revient pour faire avancer ce processus.

En dernier lieu, je voudrais dire quelques mots sur la criminalité organisée. C'est l'une des forces qui agit le plus contre la stabilité et la paix et contre les plans en vue de l'avenir démocratique et multiethnique du Kosovo. Nous ne pouvons pas laisser les intérêts privés freiner les efforts déployés par des sociétés et des États tout entiers. Les pays de l'Europe du Sud-Est se sont engagés à coopérer contre la criminalité organisée, et on en voit déjà les résultats. Il faut une meilleure coordination opérationnelle avec la MINUK. De plus, le Conseil de sécurité doit rester informé de cette importante question.

Monsieur l'Ambassadeur Wang Guangya, puisque vous avez repris votre place, je voudrais répéter ce que j'ai dit au début de mon intervention, en souhaitant à votre présidence nos meilleurs voeux de succès, succès qui, nous n'en doutons pas, pourra être atteint grâce à votre direction avisée et éclairée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je joins ma voix à celles de mes collègues qui ont remercié M. Holkeri de son exposé détaillé sur la situation au Kosovo et sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2004/71) extrêmement détaillé.

Nous avons toujours considéré que la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999) offrait une base solide au règlement de la question du Kosovo et que celui-ci devait reposer sur le principe « des normes avant le statut ». Nous nous félicitons de la création

d'un mécanisme d'évaluation à cet égard. Nous sommes d'avis qu'il permettra de faire avancer le processus politique au Kosovo. Nous espérons que les parties concernées, notamment les Institutions provisoires d'administration autonome et les Serbes du Kosovo, coopéreront activement avec la MINUK et aideront M. Holkeri à élaborer rapidement un plan de travail détaillé pour la mise en oeuvre des normes pour le Kosovo.

Nous prenons note du recul récemment amorcé par la criminalité au Kosovo ainsi que de la consolidation de l'état de droit. Toutefois, la situation est toujours grave sur le plan économique, les conditions de vie des minorités ethniques ayant particulièrement besoin d'être améliorées. Nous espérons que les Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo et le Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro renoueront prochainement un dialogue direct concernant les questions relatives à l'énergie, aux transports, aux personnes disparues et aux retours des réfugiés, de même que nous espérons que les pourparlers déboucheront au plus tôt sur des résultats concrets et sur l'instauration d'un cadre multiethnique harmonieux au Kosovo, où chacun pourra vivre et travailler dans la paix et le bonheur.

Régler dans son ensemble la question du Kosovo est une tâche laborieuse et de longue haleine. Cela exige que les parties concernées redoublent d'efforts et que la communauté internationale maintienne son engagement et son soutien, s'agissant de cette question. Comme toujours, la Chine appuiera les efforts entrepris par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Holkeri, et par la MINUK.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je souhaite la bienvenue au Ministre adjoint des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, à qui je donne à présent la parole.

M. Perović (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais indiquer que mon gouvernement condamne vigoureusement l'attentat terroriste perpétré à Moscou.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de vous remercier d'avoir organisé cette importante séance sur la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2004/71) sur l'évolution récente de la situation dans la province du Kosovo-Metohija. De plus, je remercie M. Holkeri de son exposé détaillé, que ma délégation a écouté avec une grande attention et beaucoup d'intérêt.

Ce que le rapport du Secrétaire général nous apprend sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des normes initiales prévues pour le Kosovo-Metohija est source d'une vive inquiétude. Je voudrais simplement passer en revue les exemples suivants.

Les Institutions provisoires d'administration autonome ont continué de faire des déclarations et de prendre des décisions sortant manifestement du champ de leurs compétences, le Représentant spécial du Secrétaire général ayant dû intervenir immédiatement pour les annuler. Or, dans le même temps, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'efforce de faire appel aux Institutions provisoires à titre consultatif dans le cadre des différents domaines réservés au Représentant spécial au chapitre 8 du Cadre constitutionnel. Nous avons du mal à concevoir cela, étant donné que, comme nous venons de le dire, les Institutions provisoires ne cessent d'empiéter sur les prérogatives du Représentant spécial. Pendant ce temps, les communautés non albanaises se voient refuser toute véritable participation à la vie politique, à tel point qu'elles n'ont même pas accès à des documents rédigés dans leur langue maternelle.

Concernant l'état de droit, le rapport du Secrétaire général indique que les crimes spectaculaires perpétrés contre les membres de la communauté serbe au Kosovo ont fortement diminué durant les trois derniers mois. Cependant, il n'est pas précisé dans le rapport si l'un ou plusieurs auteurs des crimes précédemment commis ont été arrêtés et traduits en justice. Cela nous amène donc à la conclusion qu'il existe toujours une culture d'impunité à l'égard des crimes à caractère ethnique qui sont perpétrés contre des Serbes au Kosovo-Metohija.

Il est dit dans le rapport que le rythme du retour des personnes appartenant à des minorités n'a cessé de s'accélérer et pour étayer cette conclusion, le rapport indique qu'en 2003, 1 487 Serbes du Kosovo sont retournés au sein de communautés où ils sont minoritaires. Si l'on compare ce chiffre avec le nombre

des personnes déplacées qui se trouvent toujours en Serbie, lequel avoisine encore les 250 000, on en conclut facilement qu'il faudra attendre de très nombreuses années avant que toutes les personnes déplacées retournent au Kosovo-Metohija, comme l'exige la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

S'agissant des autres normes initiales, le rapport parle essentiellement d'une légère amélioration ou d'une amélioration conjuguée à plusieurs problèmes en suspens, ou bien il recourt à des termes synonymes et ambigus. Dans le même temps, des incidents continuent de se produire à différents niveaux avec une régularité alarmante. Le Conseil est sans doute au courant de l'attaque perpétrée à Djakovica, le 21 janvier, contre un véhicule de la KFOR dans lequel se trouvaient un prêtre et une équipe de la télévision allemande qui filmait les vestiges d'un temple orthodoxe de la Sainte-Trinité. À la suite de cet incident, les prêtres du monastère ne se sont plus vu accorder d'escorte de la KFOR, et leurs conditions de vie se sont beaucoup détériorées à d'autres égards. Si les seuls prêtres qui restent sont ainsi contraints de partir, cela portera un coup sérieux aux Serbes de la région et amoindrira encore l'éventualité des retours.

Nous avons écouté avec intérêt la récente déclaration faite par le Représentant spécial adjoint, M. Cady, au Forum international de Stockholm consacré à la prévention des génocides. Nous partageons ses vues, rapportées dans les médias, selon lesquelles, au Kosovo-Metohija, les victimes sont devenues les bourreaux; selon lesquelles pratiquement toutes les personnes d'origine albanaise sont revenues quelques semaines après la création d'une force de maintien de la paix, alors que plus de quatre ans après, la plupart des Serbes qui ont fui ne sont pas revenus; et selon lesquelles, pour qu'il y ait réconciliation, il faut qu'aucun crime ne reste impuni, quels qu'en soient les victimes ou les auteurs.

Mon gouvernement souscrit également à la conclusion de M. Cady, à savoir que la difficulté principale pour la MINUK est de créer des conditions stables propices à un Kosovo pluriethnique, non seulement pour empêcher un nouveau nettoyage ethnique, une fois achevé le mandat de la mission internationale, mais aussi pour assurer le développement normal et la prospérité de toutes les communautés qui doivent pouvoir vivre sans être harcelées, avoir le même accès aux institutions et avoir une police et un système de justice impartiaux.

Il est clair que, dans l'ensemble, les réalisations des Institutions provisoires d'administration autonome en la matière sont insuffisantes. D'aucuns feront valoir – comme la MINUK le fait souvent – que cela est dû au fait que ces institutions ont une expérience limitée mais que leur performance s'améliore légèrement et progressivement.

Le problème sous-jacent, toutefois, c'est que les Institutions provisoires ne veulent pas – et à ce jour, la MINUK n'a pas réussi à instaurer – les conditions nécessaires à une véritable participation de la communauté serbe du Kosovo à la vie politique de la province. Cela s'applique également au processus de rédaction du plan de mise en oeuvre des normes, qui aurait déjà dû être prêt pour être présenté aujourd'hui au Conseil, car les représentants serbes, au vu de leur expérience avec les Institutions provisoires d'administration autonome, ne participent pas aux groupes de travail qui rédigent ce plan. Malheureusement, la MINUK n'a pas trouvé le moyen de rendre ce processus inclusif. En conséquence, il apparaît donc déjà que ce plan ne fera que diviser davantage les communautés au Kosovo-Metohija et leurs représentants politiques, au lieu de les rapprocher, ne serait-ce qu'un peu.

Encore une fois, la MINUK se plaint des « institutions parallèles » et reproche leur existence à mon gouvernement. Nous devons donc, encore une fois, répéter que les Institutions provisoires d'administration autonome et la MINUK n'ont pas donné d'autres choix à la communauté serbe.

La MINUK n'a pas réussi non plus à persuader les Institutions provisoires d'administration autonome de s'engager sur la voie du dialogue entre Belgrade et Pristina. Mon gouvernement n'a cessé de dire qu'il était prêt à lancer ce dialogue au sein des quatre groupes de travail constitués à cet effet. Il n'y avait – il n'y a – aucune ambiguïté à ce sujet. On sait bien quelle est la partie qui repousse ce processus. Il est donc injuste – c'est le moins qu'on puisse dire – de laisser entendre, comme le fait le rapport, que les problèmes relatifs à l'établissement de ce dialogue sont imputables aux deux parties.

Quant aux relations entre mon gouvernement et la MINUK, nous aimerions que le Document commun du 5 novembre 2001 soit mis en oeuvre et que les activités

du groupe de travail de haut niveau soient relancées. C'est un élément important dans le contexte général de l'application de la résolution 1244 (1999), et il ne devrait pas être marginalisé comme c'est le cas aujourd'hui.

Bien que le plan de mise en oeuvre des normes n'ait pas encore été parachevé, nous nous rapprochons déjà d'une date possible pour une évaluation d'ensemble des normes au milieu de 2005. À ce moment-là, ou à une date ultérieure dont le Conseil pourrait décider, les pourparlers relatifs à une solution politique pour le Kosovo-Metohija commenceront sous une forme ou sous une autre. En attendant, si l'on veut trouver une solution durable, il faudra tout faire pour créer les conditions qui permettront aux représentants des deux principales communautés et de toutes les autres communautés de la province de discuter de leur présent et de leur avenir. Ils sont aujourd'hui bien loin d'en être là. À l'heure actuelle, une seule communauté détient tous les avantages politiques, économiques et sociaux. L'autre partie n'a rien, n'a pas beaucoup d'espoir et est de plus en plus désespérée.

La MINUK doit bien tenir compte de cette réalité, et elle doit prendre des mesures en vue de corriger cet énorme déséquilibre. Sinon, on s'acheminera vers un échec dont tout le monde pâtira.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer, comme les autres orateurs, notre choc et notre ferme condamnation de l'attentat à la bombe survenu à Moscou ce matin. Je transmets nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, pays en voie d'adhésion, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, se rallient à cette déclaration.

Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence du Conseil de sécurité, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à ces fonctions. Je souhaite également féliciter le Président précédent, l'Ambassadeur Muñoz du Chili, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les débats du Conseil en janvier.

Le rapport du Secrétaire général, et l'exposé complet et convaincant de M. Holkeri, indiquent clairement les progrès réalisés au Kosovo à ce jour, ainsi que les défis qu'il faut encore relever.

Je voudrais souligner que l'Union européenne appuie énergiquement le Représentant spécial, M. Holkeri, dont la tâche consiste à mettre pleinement en oeuvre la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, ainsi que la politique de « normes avant le statut » de la MINUK. Ce sont les bases de l'engagement de la communauté internationale au Kosovo. Nous exhortons toutes les parties, y compris celles de la région, à coopérer pleinement et dans un esprit positif avec le Représentant spécial. L'Union européenne a un engagement à long terme au Kosovo. Nous attendons avec intérêt d'établir une coopération étroite avec l'ONU pour veiller à ce que le processus de « Normes pour le Kosovo » mené par l'ONU et le processus initié par l'Union européenne pour préparer le Kosovo à accéder à l'Union se renforcent mutuellement.

L'Union européenne se félicite des progrès réalisés dans les domaines de l'état de droit, de la liberté de circulation, des retours et des droits des minorités. Bien que ces progrès soient encourageants, il est clair que la mise en oeuvre réussie des normes pour le Kosovo exige de nouveaux efforts de toutes les parties.

Il faut, en particulier, que les dirigeants du Kosovo fassent preuve de la volonté politique nécessaire et d'un engagement authentique. Ils doivent tous défendre l'application pratique des valeurs d'une société pluriethnique, de la tolérance et de l'égalité des droits de toutes les communautés. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, pour aller de l'avant, il faut réaliser les objectifs fixés dans le document « Normes pour le Kosovo ». Il faut veiller à améliorer la vie quotidienne de tous les habitants du Kosovo. Belgrade a également son rôle à jouer en la matière.

La mise en place d'un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des normes est un événement capital. Le document « Normes pour

le Kosovo » est une première étape indispensable, et il faut aujourd'hui faire fond sur cette base. Les examens annuels de la Commission de l'Union européenne pourraient permettre de déterminer une évaluation internationale commune des progrès réalisés. D'autres instruments de l'Union européenne, tels que les partenariats européens, pourraient également jouer un rôle en s'assurant que le Gouvernement provisoire affecte des moyens financiers et des ressources en personnel pour satisfaire aux exigences du processus « Normes pour le Kosovo ».

La priorité immédiate est l'achèvement du plan de travail relatif à la mise en oeuvre, et nous attendons avec intérêt sa présentation à bref délai. Nous exhortons fermement toutes les parties, y compris les Serbes du Kosovo, à s'engager pleinement dans le processus d'achèvement du plan d'application des « normes avant le statut ». Nous exhortons également les autorités de Belgrade à encourager la participation des Serbes du Kosovo au processus. Une première occasion pour un examen d'ensemble des progrès enregistrés pourrait avoir lieu vers le milieu de l'année 2005, ou plus tôt si des avancées suffisantes ont été réalisées.

Bien que la présentation du plan de travail constitue un pas en avant important, le processus d'application des normes n'est pas tributaire de l'achèvement du plan. Pour leur part, les Institutions provisoires doivent assumer leur responsabilité dans la réalisation de progrès réguliers et durables dans l'application des normes. Nous notons que le transfert des responsabilités non réservées au titre du chapitre 5 du Cadre constitutionnel est en grande partie achevé. Les Institutions provisoires doivent maintenant s'employer en premier lieu à assumer ces responsabilités pleinement et équitablement, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et au Cadre constitutionnel.

Il est préoccupant de constater, comme l'a indiqué le Secrétaire général, que les communautés ethniques ne participent pas toutes de façon substantielle aux Institutions provisoires : la présidence, le Gouvernement et l'Assemblée du Kosovo. L'Assemblée doit prendre en compte les préoccupations légitimes des minorités dans le processus législatif et elle devrait veiller scrupuleusement à ne pas outrepasser ses compétences. De même, les structures administratives parallèles au Kosovo, qui sont illégales, nuisent à la cause d'une société pluriethnique. Le soutien aux structures parallèles doit cesser, et une solution de rechange doit être trouvée pour veiller à ce que tous les citoyens du Kosovo obtiennent des services sociaux et administratifs de qualité égale.

La Serbie-et-Monténégro joue un rôle crucial dans les efforts visant à stabiliser la région, dans l'application des normes et concernant le statut futur du Kosovo. Il est dans l'intérêt de toutes les parties d'encourager son engagement et sa contribution.

L'Union européenne est convaincue que le dialogue direct amorcé le 14 octobre 2003 à Vienne est une pièce maîtresse de la politique des « Normes pour le Kosovo ». Toutes les parties concernées doivent prendre une part constructive aux groupes de travail dans le cadre du suivi de la réunion de Vienne. Les Institutions provisoires devraient nommer dès que possible des délégations multiethniques pour chacun des quatre groupes de travail qui animent le dialogue politique. Les délais dans la constitution des groupes de travail sont préjudiciables au progrès dans l'application des normes.

L'Union européenne est attachée à l'objectif d'un Kosovo stable, multiethnique et démocratique au sein de l'Europe. En novembre dernier, le Conseil des ministres des affaires étrangères a réaffirmé que l'Union européenne était prête à aider à la réalisation de cet objectif dans le contexte de la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et des « Normes pour le Kosovo ». Dans cet esprit, les ministres ont chargé le Haut Représentant Solana d'établir un rapport en étroite coordination avec la Commission et en coopération avec le Représentant spécial Holkeri. Ce rapport devrait étudier les moyens de renforcer davantage la contribution de l'Union européenne à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), en tenant pleinement compte du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association et de l'importance de l'application effective du plan d'application des normes. Il est prévu que les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne examineront le rapport dans le courant du mois.

L'Union européenne est fermement déterminée à appuyer la reconstruction et le développement économiques du Kosovo. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit l'ampleur de la tâche qui consiste à résorber le chômage, à remédier aux insuffisances infrastructurelles et à créer un climat

favorable à l'investissement. Le progrès économique est essentiel pour la création d'un Kosovo tolérant, pluriethnique et démocratique.

Par le biais du pilier européen de la MINUK, le Pilier IV, l'Union européenne aide à la relance de l'activité économique au Kosovo dans le but de créer les conditions d'une économie de marché ouverte et moderne. L'objectif est de mettre en place un secteur privé viable qui sera à même de créer des emplois. À long terme, il s'agira de rapprocher les cadres législatif et administratif kosovars des normes européennes.

L'Agence européenne pour la reconstruction continue de financer et de gérer au Kosovo des programmes de développement et de reconstruction viables à long terme sous la direction de la Commission européenne. La réalisation de progrès futurs sera tributaire des réformes structurelles mises en place au Kosovo, notamment des efforts menés sur les plans législatif et institutionnel, et de politiques fiscale et budgétaire saines. L'Union européenne s'inquiète de ce que des membres locaux boycottent les réunions du bureau de l'Agence fiduciaire du Kosovo, empêchant ainsi la privatisation des entreprises en régime de propriété collective, qui sont prêtes à être transférées aux soumissionnaires gagnants. Nous espérons également que la question de la responsabilité des représentants de l'Agence fiduciaire du Kosovo pourra être rapidement réglée. Une privatisation couronnée de succès sera un facteur vital pour la croissance économique et le développement. Nous exhortons les Institutions provisoires à s'engager de manière constructive dans ce processus.

Enfin, comme le note le Secrétaire général, pour que la MINUK poursuive son action au rythme actuel, il faut que les fonds nécessaires soient disponibles dans les domaines cruciaux. Pour sa part, l'Union européenne est le plus important donateur du Kosovo, et nous encourageons d'autres parties à considérer en priorité de quelle manière elles pourraient accroître leur assistance au Kosovo dans les divers domaines cités dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais, au nom de ma délégation, témoigner au peuple et au Gouvernement de la Fédération de Russie notre sympathie et nos plus sincères condoléances suite à l'attentat terroriste qui a eu lieu aujourd'hui à Moscou. Nous condamnons fermement ces attaques terroristes brutales.

Je voudrais m'associer aux autres délégations pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport et remercier M. Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé complet. Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue aujourd'hui et de le féliciter pour son travail. Nous continuerons à appuyer ses efforts et ceux de la communauté internationale dans cette étape nouvelle et importante de leur mission au Kosovo. Nous sommes certains que les qualités de dirigeant de M. Holkeri contribueront à maintenir cet élan et la tendance positive des progrès substantiels que le Kosovo a enregistrés ces quatre dernières années.

Mon gouvernement se félicite du transfert des compétences non réservées aux Institutions provisoires, conformément au chapitre 5 du Cadre constitutionnel. Il s'agit d'une avancée positive qui devrait être suivie d'une coopération accrue et plus étroite entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les institutions locales. Une meilleure participation des institutions au processus de prise de décisions et une meilleure coordination des politiques seront bénéfiques aux deux parties. En particulier, elles amélioreront l'efficacité des institutions et leur capacité de répondre aux besoins des Kosovars.

Le Gouvernement albanais réaffirme son appui au document « Normes pour le Kosovo », qui galvanise les efforts de la communauté internationale en vue d'édifier une société démocratique et un Kosovo stable grâce à l'application des normes. Le plan d'application des normes, qui définit clairement le calendrier des progrès à réaliser, constitue également un fait nouveau fort appréciable. Nous avons la certitude et attendons avec optimisme qu'il permettra au Kosovo de progresser le plus rapidement possible vers un règlement final de son statut. À cet égard, nous regrettons de devoir souligner la participation et la coopération insuffisantes des minorités serbes aux divers groupes de travail sur l'élaboration du plan de mise en oeuvre. Leur présence et leur participation sont non seulement souhaitables et importantes mais aussi

nécessaires pour édifier une société démocratique et multiethnique.

L'Albanie se félicite des premières mesures déjà prises dans le cadre du dialogue entre Pristina et Belgrade sur des questions techniques. Le Gouvernement albanais continuera d'exercer son influence pour peser sur les acteurs politiques et institutionnels au Kosovo et pour les encourager à poursuivre leur coopération et à participer aux pourparlers au niveau des groupes de travail techniques. Nous estimons qu'il s'agit d'une manière productive de régler les problèmes et les questions pratiques que rencontrent les citoyens des deux pays dans leur vie quotidienne. En revanche, nous jugeons toute tentative outrepassant le cadre de stabilisation du dialogue inacceptable et néfaste.

L'Albanie considère que la persistance de structures parallèles au Kosovo est une source de grande préoccupation. Elles représentent une grave entrave au renforcement des institutions locales légitimes, à l'exercice de leurs pleines compétences et à la continuité du processus démocratique au Kosovo.

Les mandats d'arrêt délivrés par de telles institutions, agissant comme tribunaux parallèles, à l'encontre de dirigeants kosovars sont des agissements inacceptables qui ne suscitent pas seulement l'incertitude au sein de la population du Kosovo mais nuisent également au processus d'édification d'une société multiethnique au Kosovo.

Nous jugeons mûre et responsable la décision prise par la MINUK, suite aux élections de décembre en Serbie, de ne pas autoriser les responsables d'institutions au Kosovo à conserver à la fois leur poste au Kosovo et à exercer un mandat en Serbie.

Nous estimons que les progrès enregistrés dans la réforme économique et structurelle au Kosovo revêtent une grande importance s'agissant de favoriser la stabilité et le développement dans cette société. Dans ce contexte, nous appuyons la reprise du processus de privatisation en tant qu'élément clef ayant un grand impact sur le développement économique.

Nous nous accordons tous à penser que 2004 sera une année riche en défis pour le Kosovo. Nous sommes convaincus que la tendance au changement et aux progrès constants se poursuivra, que les institutions démocratiques et l'État de droit fonctionneront mieux, et que l'important processus des retours, de la représentation et de la participation, fondé sur les réalisations actuelles et la volonté des dirigeants du Kosovo, se poursuivra avec succès.

Compte tenu des progrès obtenus et des efforts positifs déployés par la communauté internationale, nous sommes convaincus que le Kosovo ne cessera de partager toujours davantage l'aspiration commune à l'intégration dans la région et dans la famille européenne, à laquelle il appartient géographiquement, historiquement et culturellement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Albanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Holkeri pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites.

M. Holkeri (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour l'appui que nous avons reçu aujourd'hui en faveur de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ainsi que pour la haute appréciation accordée aux activités de la Mission. Sans l'appui solide du Conseil, nous n'aurions jamais pu réaliser les progrès obtenus jusqu'à maintenant, et nous n'aurions pas été en mesure d'accomplir notre tâche. J'en remercie le Conseil. Je suis particulièrement reconnaissant de l'appui que le Conseil a accordé au processus de mise en oeuvre des normes.

Je vais maintenant m'efforcer de répondre aux questions des membres du Conseil.

Le Représentant permanent du Pakistan ainsi que d'autres membres du Conseil ont, à raison, demandé à la MINUK d'accélérer l'élaboration du calendrier de mise en oeuvre. Je tiens à dire que nous sommes pleinement conscients de l'urgence qu'il y a à préparer rapidement ce document. La MINUK, en consultation avec les Institutions provisoires, y travaille d'arrache-pied. Nous devons avoir un document efficace et de grande qualité et cela exige un effort très approfondi. Nous espérons vivement être en mesure de présenter le calendrier au Conseil très prochainement.

Le représentant du Bénin, entre autres, a soulevé la question de savoir s'il existait une étude sur les interactions entre le Service de police du Kosovo et le Corps de protection du Kosovo. Comme le Conseil le sait, le Corps de protection du Kosovo a la responsabilité d'empêcher et de gérer les conséquences des urgences civiles. À cet égard, ses activités sont

appuyées par le Service de police du Kosovo. Cela a été le cas, par exemple, lors du tremblement de terre survenu en 2002 à Gnjilane et lors de l'incendie de la centrale électrique dite « B » du Kosovo. Ces organisations utilisent à l'occasion les mêmes centres de formation. Mais nous n'avons connaissance d'aucun exemple de liens de nature criminelle entre les deux organisations.

Pour ce qui est du commentaire formulé par le représentant russe, qui a insisté sur l'importance cruciale de respecter les normes, je voudrais donner au Conseil l'assurance qu'à aucun moment il n'est question d'abaisser ces normes – pour personne, et certainement pas pour moi. Le plan de mise en oeuvre énumérera les mesures nécessaires pour atteindre les normes et ne les modifiera en aucune manière, ainsi que l'a déjà indiqué le document intitulé « Normes pour le Kosovo ».

S'agissant de l'observation faite par la représentante de l'Espagne au sujet d'une date limite de publication du plan de mise en oeuvre, je me dois d'indiquer clairement que le travail de mise en oeuvre des normes est déjà en cours et qu'il ne manque en fait qu'un plan écrit.

Néanmoins, je comprends le désir du Conseil de voir un plan de travail le plus rapidement possible. Je partage ce désir, et on s'y emploie activement actuellement au Kosovo.

J'espère également qu'il est clair que la meilleure manière d'aller de l'avant est le partenariat entre la MINUK et les Institutions provisoires. La réalité est que nous partageons un Gouvernement au Kosovo, et je pense qu'il est juste que nous travaillions ensemble à l'élaboration de ce plan de mise en oeuvre.

La représentante de la France a particulièrement insisté sur la responsabilité des Institutions provisoires s'agissant de la mise en oeuvre des normes. Je tiens à souligner que, si des normes ont été mises au point pour évaluer les progrès enregistrés par les institutions, la mise en oeuvre, elle, sera une opération conjointe de la MINUK et des Institutions provisoires d'administration autonome, ne serait-ce que parce qu'il existe une séparation claire entre les responsabilités réservées et les responsabilités transférées, qui sont toutes fondamentales dans le processus de paix au Kosovo. En même temps, dans le cadre de l'application du plan de travail, il y aura un clair partage des responsabilités entre la MINUK et les Institutions provisoires. Cela nous permettra également de suivre de façon efficace leurs progrès.

Je voudrais maintenant passer au commentaire fait par le représentant de la Serbie-et-Monténégro. J'ai soigneusement pris note des préoccupations qu'il a exprimées. Permettez-moi de dire que ces préoccupations sont prises en compte sur le terrain au Kosovo au quotidien. Nous serions favorables à une coopération constructive de la part de Belgrade en ce qui concerne les questions concrètes qui touchent la communauté serbe du Kosovo, notamment sa participation au processus de mise en oeuvre des normes. Sur ce point, il n'est simplement pas justifié de faire valoir que les préoccupations des Serbes du Kosovo n'ont pas été prises en compte dans l'élaboration du plan de travail relatif à l'application des normes. Les Institutions provisoires et moi-même avons dit à maintes reprises que les Serbes du Kosovo sont les bienvenus dans tous les groupes d'application, et nous veillerons à ce que l'on tienne pleinement et justement compte de leurs préoccupations. Je répète ces assurances ici aujourd'hui. Je voudrais demander au représentant de la Serbie-et-Monténégro de transmettre ces assurances à Belgrade, ainsi que le voeu clairement exprimé par le Conseil selon lequel ils doivent participer.

Je voudrais saluer chaleureusement le fait que le représentant de la Serbie-et-Monténégro ait confirmé l'intention de Belgrade d'entamer un dialogue direct avec Pristina. J'espère réellement que cela permettra aux pourparlers de commencer sans plus tarder.

Je voudrais une fois de plus de remercier tous les membres du Conseil pour leur appui, et j'espère que moi, ou quelqu'un d'autre, reviendra ici très bientôt pour présenter le plan de travail relatif à la mise en oeuvre des normes, de façon que nous puissions poursuivre nos travaux et obtenir de véritables résultats pour le milieu de l'année 2005.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.